

VISION

Une nébuleuse
d'idées impactantes



ORION

Numéro 1 | Janvier - Mars 2022

**UN ESPACE
JURIDIQUE
EUROPÉEN**

Editorial par Bernard Stirn

**PLAIDOYER
POUR UNE
SOUVERAINETÉ
NUMÉRIQUE**

Editorial par Jean-Louis Gergorin

**VERS UN DEVOIR
DE VIGILANCE
INTERNATIONAL?**

Editorial par Pierre-Louis Périn

DOSSIER

FRANCE 2022, L'HEURE DU BILAN



ECONOMIE

GÉOPOLITIQUE

IDENTITÉ

Quelles conséquences de la
crise sanitaire sur l'emploi?

La crise du Liban :
analyse et perspectives

Crise de l'autorité
républicaine & démocratie

NUMERO DECOUVERTE

LA REVUE DU
CERCLE ORION ©

SOMMAIRE



5

MOT DU PRÉSIDENT

Alexandre MANCINO

6

2022, L'HEURE DU CHOIX, L'HEURE DU BILAN

Aymeric DELON

7

REGARDS D'EXPERTS

B. STIRN, J.-L. GERGORIN & P.-L. PERIN

13

DOSSIER

L'état de la France

56

AGOR'INFOS

Ma France 2022 - volet 1

57

ESPRIT ORION



L'ÉDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères toutes,
Chers tous,

Je suis très heureux de lancer ce premier numéro de la revue du Cercle Orion, « Vision Orion », fruit d'une réflexion collective depuis plusieurs mois dont l'objectif consistait à s'interroger sur les moyens dont nous disposons pour enrichir notre activité de « recherche et prospective » en mettant notamment en avant les meilleurs travaux.

C'est naturellement que l'idée d'une revue a vu le jour, soucieuse de penser l'avenir et d'inscrire son action dans le temps long.

Cette revue, intitulée « Vision Orion » a plusieurs finalités :

- mettre en avant les meilleures publications des membres afin de leur donner le maximum de visibilité ;
- mobiliser nos experts et nos membres d'honneur pour avoir leur éclairage sur l'état de la France ;
- rendre public un ambitieux travail de recherche inédit de plusieurs mois via un dossier central d'ampleur ayant mobilisé l'ensemble de nos membres ;
- contribuer au rayonnement du Cercle Orion à travers une revue moderne qui accrédite la qualité éditoriale de nos travaux.

Le thème de ce premier numéro porte sur le diagnostic de l'état de la France à quelques mois de l'élection présidentielle. Il est censé rassembler nos lecteurs autour d'un diagnostic lucide sur les forces et faiblesses de notre pays pour le dépasser et construire ensemble une France forte et souveraine dans un monde complexe.

Cette revue s'inscrit dans l'ADN d'innovation du Cercle Orion, elle se veut résolument moderne, ouverte sur le monde et désireuse de le comprendre pour le transformer durablement.

Bonne lecture !

Alexandre MANCINO



L'ÉDITO

2022, L'HEURE DU CHOIX, L'HEURE DU BILAN

Chers lectrices et lecteurs,

A l'approche de l'élection présidentielle de 2022, clef de voûte de la démocratie française qui apparaît (à regrets) aujourd'hui reposer sur des piliers délétères pour le débat public – à savoir démagogie, post-vérité, petites phrases et court-termisme, nous avons choisi pour ce premier numéro de nous attarder sur un bilan synthétique, forcément non exhaustif mais assurément objectif, de la situation de la France en 2022. Notre responsabilité en tant que cercle de réflexion, et au-delà d'acteur ambitieux du débat public, est de remettre la vérité et l'analyse au centre.

Conformément à notre structuration rédactionnelle interne, nous avons choisi de répondre à sept questions, volontairement larges, pour embrasser les principales facettes de la vie nationale :

- Quelle est la place de la France dans la scène européenne et géopolitique ?
- Nos institutions de sécurité et de justice sont-elles à la hauteur des défis actuels et futurs ?
- Quelles sont les forces et les failles de l'économie française ?
- La France est-elle un bon élève en matière de protection de l'environnement ?
- La France est-elle aujourd'hui une puissance technologique et numérique ?
- L'exception et le rang culturels français sont-ils encore d'actualité ?
- La Ve République version janvier 2022 est-elle le régime optimal ?

Notre passion pour la France, l'exigence qu'incombe son rang et l'ambition de notre projet collectif nous obligent à adopter un regard lucide sur les réussites récentes et les lacunes persistantes de notre "modèle français". C'est l'esprit des contributions qui structurent ce premier dossier, dans une prose claire, et que j'espère vous trouverez éclairante.

Bonne lecture !

Aymeric DELON
Directeur des Études du Cercle Orion
Conseiller spécial auprès du Président



REGARDS D'EXPERTS

ENTREPRISES

Quel avenir international pour le
devoir de vigilance?
Pierre-Louis Périn

DROIT

L'espace juridique européen
Bernard Stirn

NUMERIQUE

Plaidoyer pour une vraie souveraineté
numérique
Jean-Louis Gergorin

Le devoir de vigilance des grandes entreprises en matière de droits humains et d'environnement va-t-il s'imposer comme un nouveau standard international ? Ou faut-il repenser le problème pour éviter l'impasse ?

Par Pierre-Louis Périn, avocat associé, cabinet Bersay – Professeur affilié à l'École de droit de Sciences Po

L'âge juridique de la RSE

La loi française du 27 mars 2017 a rendu les sociétés mères des groupes responsables des dommages causés par leurs activités et celles de leurs fournisseurs, en matière de droits des personnes et de l'environnement, dès lors que ces groupes n'auront pas fait preuve de la vigilance nécessaire pour éviter ces dommages. Sont dans la ligne de mire les catastrophes écologiques, accidents industriels ou exploitation du travail forcé pouvant résulter indirectement des activités d'une entreprise, dans toute sa chaîne de valeur.

Cette loi est l'un des premiers exemples d'une responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sortant de l'âge des actions volontaires -parfois dévoyées par un marketing abusif- pour entrer dans celui du « droit dur », pour le meilleur (une effectivité plus réelle) et le moins bon (formalisme de conformité et judiciarisation de la gestion des entreprises).

Une loi allemande publiée le 22 juillet 2021 a adopté les mêmes principes. Un projet de traité est à l'étude auprès de l'ONU pour réguler les activités des entreprises transnationales en matière de droits humains.

Mais le succès de ces initiatives internationales n'est pas encore assuré, comme le montre le retard pris par le projet de directive dite « Gouvernance d'entreprise durable », qui doit donner une envergure européenne à cette approche de vigilance responsable.

Il faut dire que le projet transmis en mars 2021 par le Parlement européen à la Commission (2020/20129(INL).

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0073_FR) a adopté une approche maximaliste, poussant plus loin les contraintes sur les entreprises sans résoudre quelques questions fondamentales. Depuis, les consultations menées font ressortir une opposition forte entre les ONG, porteuses de cette ambition transformatrice, et les représentants des entreprises, moins enclins à des changements de paradigmes mal maîtrisés. La présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 paraît cruciale pour l'avenir de ce projet. C'est un test pour l'ambition de l'Union de faire de la RSE un élément de la compétitivité des entreprises européennes.



Avantage comparatif ou boulet ?

L'UE revendique d'être une place forte de la production de normes ambitieuses, apportant aux forces du marché un sens nouveau, en ligne avec les attentes des citoyens et des consommateurs ; mais elle sait la différence entre des normes créant un avantage ou un désavantage compétitif pour nos entreprises. La loi française sur le devoir de vigilance rend les seules sociétés de droit français responsables des risques sociétaux et environnementaux résultant de leurs activités dans le monde entier : cela est fort noble, mais ne correspond certes pas à l'approche américaine qui est plutôt de sanctionner par les lois américaines les abus des entreprises agissant partout dans le monde sous quelque pavillon que ce soit, par exemple en matière de corruption ou de travail forcé. Le vote récent de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a donné l'occasion à nos parlementaires d'agiter le drapeau de l'exemplarité : la loi prévoit que les sociétés soumises à la loi du 27 mars 2017 pourront être exclues des marchés et concessions publics français, si elles ne remplissent pas leurs obligations au titre de leur devoir de vigilance ; cela revient à n'exclure potentiellement que les sociétés françaises, seules soumises à la loi... Si l'on se rappelle que les entreprises françaises figurent généralement en tête des classements internationaux de RSE (tel que l'étude Ecovadis parue en décembre 2021), on doit en conclure que cette sanction est une parfaite application de la parabole sur la paille et la poutre !

On ne peut nier le lien entre une réglementation exigeante et les meilleurs résultats obtenus dans ces classements. Le modèle français peut faire mieux toutefois, en n'étouffant pas les bonnes volontés et l'innovation sous le formalisme et les menaces de sanctions.

Des actions positives plutôt que des épouvantails

Si de nouvelles exigences doivent peser sur les entreprises en matière de RSE, il n'est guère concevable qu'elles soient un poids pour nos seuls producteurs, mais pas pour les importateurs sur le marché unique, proches ou lointains. Une barrière non tarifaire, imposant un niveau d'exigence RSE aux importateurs, paraîtrait plus appropriée. A ce stade, le régime de sanction imaginé par la loi française ressemble beaucoup à un épouvantail, inefficace car au service d'un droit flou. Il y a des outils plus utiles à développer : accords de filière, labellisation, incitations... Enfin, la mise en place d'un observatoire ou d'un régulateur public devient maintenant nécessaire, pour fédérer les énergies et dénoncer les abus, sans tomber dans la surenchère.

La RSE progresse fortement actuellement, sur plusieurs plans : transparence dans l'information, labellisation, comptabilité et valorisation où l'IFRS et l'EFRAG viennent de lancer des travaux importants permettant d'espérer des référentiels internationaux unifiés. La vigilance est à l'ordre du jour, mais il paraît urgent de mesurer les habits juridiques dont on veut la doter : elle vaut mieux que les premiers textes votés, trop novateurs pour être pleinement opérationnels, et trop marqués par la passion de punir. On ne peut pas faire de RSE sans les entreprises, ni en leur en faisant porter toute la charge. Il est temps de dessiner un cadre d'action collective, et de mettre en place un organisme de régulation.



L'espace juridique européen

Par Bernard Stirn, président de section honoraire au Conseil d'Etat, membre de l'Institut

L'Europe s'est construite par le droit. Institué par le traité de Londres du 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe a pour vocation d'assurer la prééminence du droit et la garantie des libertés. Il répond au projet décrit par Winston Churchill au Congrès de La Haye, le 7 mai 1948 : «*We aim at the eventual participation of all European peoples whose society and way of life are not in disaccord with a charter of human rights and the sincere expression of free democracy*».

Dès le 4 novembre 1950, à Rome, la Convention européenne des droits de l'homme est adoptée en son sein. Avec les traités de Paris du 18 avril 1951 créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier et les deux traités de Rome du 25 mars 1957 qui mettent place la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'aventure communautaire est lancée.

Outre les traités, elle repose, de façon originale, sur un droit dérivé, règlements et directives, qui donne naissance à l'ordre juridique intégré qui est aujourd'hui celui de l'Union européenne. Deux cours, à Strasbourg, la Cour européenne des droits de l'homme pour le Conseil de l'Europe, à Luxembourg, la Cour de justice de l'Union européenne, sont dotées de larges prérogatives pour veiller à la bonne application de chacune des deux branches du droit européen. Vigilante et dynamique, leur jurisprudence contribue à la solidité de l'ensemble.

Un espace sans précédent de droit et de liberté s'est ainsi constitué. Des ajustements se sont certes imposés pour articuler le droit européen avec les droits nationaux. Si la supériorité du droit international, en particulier du droit européen, sur la loi nationale s'est progressivement imposée, la suprématie de la constitution dans l'ordre juridique interne...

a été plus difficile à combiner avec la primauté reconnue au droit européen. Mais un dialogue de plus en plus nourri et fructueux s'est développé entre les deux cours européennes et l'ensemble des cours constitutionnelles et des cours suprêmes nationales. Il repose sur des logiques conciliatrices qui donnent son équilibre à l'édifice. Pour en rendre compte, il ne faut sans doute plus se référer à l'image de la pyramide parfaitement ordonnée de Kelsen mais plutôt, comme l'indiquait Andreas Vosskuhle, alors président de la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe, à un mobile de Calder dont les différents éléments trouvent leur assise dans un mouvement incessant d'appuis partagés et d'influences réciproques.

Des évolutions préoccupantes n'en sont pas moins venues altérer l'harmonie qui assurait à l'Europe une place éminente dans le respect du droit et des libertés.



Des pays du Conseil de l'Europe s'affranchissent des garanties communes, avec, en particulier, un autoritarisme croissant en Russie et l'instauration en Turquie, après le coup d'État manqué de l'été 2016, d'un régime qui ignore délibérément la liberté de la presse et l'indépendance de la justice. A l'intérieur même de l'Union européenne, la Hongrie et la Pologne s'orientent vers une forme de démocratie illibérale, qui met en question le rôle des juges et l'indépendance des juridictions, menace la liberté des médias, apporte des restrictions aux droits fondamentaux. Par sa décision du 7 octobre 2021, le Tribunal constitutionnel polonais s'est situé en dehors de l'Etat de droit tel qu'il est défini par l'Union européenne. Comme l'observe Yascha Mounk dans son livre *Le peuple contre la démocratie* (Éditions de l'Observatoire, 2018), démocratie et liberté, naguère intimement liées, divergent l'une de l'autre. À ses marges, l'Europe ne parvient pas à éviter la honte que constitue sur son sol la dictature biélorusse.

L'Europe n'en continue pas moins de représenter dans le monde un espace inégalé de droit et de liberté. Certes tous les pays n'avancent pas au même rythme et ne partagent pas les mêmes sensibilités à l'égard des grandes questions d'aujourd'hui, de l'asile à l'environnement, de la bioéthique au numérique. Aussi la subsidiarité, les marges nationales d'appréciation, le respect des identités constitutionnelles doivent-elles davantage inspirer la construction commune.

L'esprit de conciliation ouvre la voie vers de justes équilibres. En 2021, le Conseil d'État l'a montré par ses décisions sur la conservation...

des données de connexion et sur le temps de travail des militaires : tout en appliquant le droit de l'Union tel qu'interprété par la Cour justice, il a réservé les exigences constitutionnelles qui garantissent la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation. En disposant d'un « joker constitutionnel », dont il lui appartient de faire un usage raisonnable, le juge national dessine aussi un horizon européen plus stable. L'identité même de l'Europe tient à des valeurs partagées de respect de la personne humaine, de tolérance et de refus des discriminations. Des principes en découlent, droit au recours devant un juge indépendant et impartial, sécurité juridique, proportionnalité. A partir d'eux, le droit public européen se constitue en véritable système juridique, à l'instar du droit américain ou du droit chinois. Il découle de l'interaction permanente et réciproque entre les deux sources européennes, la convention européenne des droits de l'homme, le droit de l'Union et l'ensemble des droits nationaux. La construction se nourrit des échanges attentifs entre les deux cours européennes et les différentes cours constitutionnelles et cours suprêmes nationales. Au-delà des difficultés, un dialogue, des valeurs, des principes se conjuguent pour tracer et pour consolider l'espace juridique européen.

Plaidoyer pour une vraie souveraineté numérique

Par Jean-Louis Gergorin, ancien chef du Centre d'analyse et de prévision du Quai d'Orsay

La souveraineté numérique, nationale et européenne, est une ambition légitimement partagée par la plupart des responsables politiques, économiques, médiatiques et culturels, et qui a la sympathie de l'opinion française. Encore faut-il avoir une idée claire du champ de cette souveraineté numérique. Pour moi elle signifie protéger, de toute prédation ou manipulation étrangère la liberté de réflexion politique, économique, religieuse et ou philosophique, de choix raisonné de biens et services, et bien sûr la propriété non seulement des données personnelles mais également de tous les biens conservés ou répertoriés sous forme numérique. Cette définition est à la fois plus large et moins obsessionnelle sur les seuls GAFAM que l'acception politico-médiatique courante. Comme je l'ai indiqué lorsque j'ai eu l'honneur d'intervenir au dîner pour la restitution de la partie Tech&Digital d'Orion 2022, il serait souhaitable que les responsables publics et privés aient vis-à-vis des GAFAM la même stratégie de promotion pragmatique des intérêts nationaux et industriels français que celle qui a permis à SNECMA de négocier avec GE la création de la CFM International premier motoriste aéronautique mondial et à Framatome de bâtir la filière industrielle nucléaire française à partir d'un accord technologique avec Westinghouse, dans les deux cas sous la tutelle éclairée du Président Pompidou et de son conseiller Bernard Ésamert. J'ai le sentiment que Stellantis a négocié son accord avec Amazon avec une volonté similaire.

En revanche lorsque Facebook et YouTube favorisent par leurs logiciels d'amplification algorithmique la diffusion accélérée des propagandes extrémistes ou complotistes, tout le poids de la puissance étatique doit être mobiliser pour imposer à leurs actionnaires respectifs Metz et Google les codes de bonne conduite et de transparence nécessaires à la protection des utilisateurs.

Enfin et c'est pour moi essentiel car pratiquement toujours oublié dans les débats sur la souveraineté numérique, les intrusions informatiques continues pour rançonner des entreprises et les collectivités en bloquant leurs systèmes d'information (attaques par rançongiciels) menées par des groupes bien à l'abri à l'est de l'Europe, les escroqueries numériques dépouillant des utilisateurs naïfs ou mal informés du numérique menées par des délinquants permanents eux jamais inquiétés dans certaines grandes villes ouest africaines, et bien sûr le cyber espionnage qui pille les portefeuilles technologiques de nos entreprises, nécessitent une mobilisation beaucoup plus offensive des moyens de l'État pour défendre beaucoup plus activement la souveraineté numérique nationale ainsi bafouée.

Je serais très heureux de pouvoir approfondir dans le cadre d'Orion cette problématique essentielle.

Jean-Louis Gergorin



DOSSIER

2022, L'HEURE DU BILAN

Les institutions de la Ve République en 2022 sont-elles adaptées ?

Quelle est la place de la France dans la scène européenne et mondiale ?

Nos institutions de sécurité et de justice sont-elles à la hauteur des défis actuels ?

Quelles sont les forces et les failles de l'économie française ?

La France est-elle une puissance technologique et numérique ?

La France est-elle un bon élève en matière de protection de l'environnement ?

L'éducation française permet-elle de former des esprits émancipés et prêts pour l'avenir ?

DOSSIER - POLITIQUE &

INSTITUTIONS

Les institutions de la Ve République en 2022 sont-elles adaptées ?

Par le Pôle Politique, Administration & Citoyenneté du Cercle Orion

Les institutions de la Ve République en 2022 sont-elles adaptées ?

A. Un régime qui remplit sa mission originelle

1. Un exécutif fort et stable, en capacité de diriger le pays
2. Un Parlement rationalisé, marqué par le fait majoritaire

B. Une légitimité contestée, traduite par une fatigue démocratique

1. Une République phagocytée par le rôle prépondérant de l'élection présidentielle
2. Un Parlement insuffisamment représentatif du corps électoral ?
3. La disparition de facto du référendum : miroir d'un mépris du peuple ?

A. régime qui remplit sa mission originelle

1. Un exécutif fort et stable, en capacité de diriger le pays

La Vème République est née en 1958 dans un contexte de guerre civile latente liée à la guerre d'Algérie, renforcé par l'incapacité croissante de la IVe République à asseoir son autorité sur le pays. Le régime, de nature parlementaire, était en effet la proie d'accords fragiles entre partis politiques, qui faisaient et défaisaient les gouvernements, dont certains ne duraient que quelques semaines. On compte ainsi pas moins de 24 gouvernements entre 1947 et 1958, soit plus de deux par an en moyenne. [1]

Conformément à la volonté du général de Gaulle, revenu au pouvoir en 1958, la Vème République a ainsi opéré un virage à 180 degrés, en instaurant une prééminence de l'exécutif, renforcée par la réforme constitutionnelle de 1962 prévoyant l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Cette nature présidentialisée du régime a largement survécu jusqu'à aujourd'hui. Malgré les critiques qui peuvent être faites à la Ve République, il faut reconnaître qu'une certaine stabilité institutionnelle est de fait à mettre à son crédit.

2. Un Parlement rationalisé, marqué par le fait majoritaire

La « rationalisation » du Parlement fut l'autre objectif marquant des pères de la Ve République, qui dénonçaient la toute-puissance de l'Assemblée nationale, accusée de conduire paradoxalement à l'impuissance du politique à gouverner le pays.

Le passage d'un scrutin proportionnel à un scrutin majoritaire à deux tours pour les élections législatives a bouleversé le paysage institutionnel, favorisant l'émergence du bipartisme et du fait majoritaire, quitte à vassaliser les parlementaires vis-à-vis du Gouvernement.

Si d'autres mesures, en particulier le célèbre article 49 alinéa 3 de la Constitution – qui permet l'adoption sans vote d'une loi, si une motion de censure ne parvient pas à renverser le Gouvernement – renforcent cette mise au pas du Parlement, l'esprit de la Constitution et la pratique de la vie politique sous la Ve République suffisent à établir une domination de l'exécutif sur le pouvoir législatif, et ce même en cas de cohabitation – l'essentiel du pouvoir exécutif résidant toutefois alors dans les mains de Matignon, au détriment de l'Élysée.

Si l'on peut discuter des conséquences de ces évolutions, il apparaît clair qu'il en résulte une plus grande stabilité institutionnelle et davantage de marge de manœuvre pour le vote de lois, et notamment de textes particulièrement controversés voire, d'aucuns diraient, courageux. La Vème République peut ainsi être considérée comme privilégiant l'efficacité politique à une certaine conception de la démocratie parlementaire. Elle réconcilie aussi, d'une certaine manière, la République avec l'héritage monarchique et bonapartiste – historique – de la France.

B. Une légitimité contestée, traduite par une fatigue démocratique

1. Une République phagocytée par le rôle prépondérant de l'élection présidentielle

Cette prépondérance de l'élection présidentielle dans la vie politique de la Vème République, que d'aucuns qualifient de dérive présidentialiste, n'est toutefois pas sans conséquence préjudiciable.

Tout d'abord, l'élection présidentielle s'est imposée au fil des décennies comme l'élection reine de la vie politique en France, au point que nulle autre élection n'intéresse et ne mobilise vraiment les électeurs. On constate ainsi une abstention croissante de ces derniers lors des divers scrutins. Les élections municipales de 2020 et les élections départementales et régionales de 2021 constituent à ce titre des alertes inédites, puisque ces scrutins ont été victimes d'une abstention tout simplement historique, avec plus de la moitié d'électeurs abstentionnistes lors des élections municipales et deux tiers lors des élections départementales et régionales. Alors que seule l'élection présidentielle semble encore largement épargnée par cette démobilisation des électeurs – malgré une abstention croissante sur les trois derniers scrutins – la question de la légitimité de l'ensemble des élus de la République, hormis celle du Président, représente une inquiétude croissante.

Les élections législatives elles-mêmes souffrent d'un désintérêt croissant, sans nul doute causé largement...

...en 2002, qui ont donné lieu à une concomitance des élections législatives et présidentielles depuis lors – favorisant une tendance, jamais démentie pour l'instant, à confirmer lors des élections législatives le résultat de l'élection présidentielle. Cette domination sans partage de l'élection présidentielle pose dès lors question, et ce d'autant plus lors des crises politiques. Le phénomène des Gilets jaunes, par exemple, a rappelé à quel point le Président de la République se retrouve en première ligne des contestations, au point de faire parfois l'objet de menaces physiques sur sa personne.

2. Un Parlement insuffisamment représentatif du corps électoral ?

Si l'Assemblée nationale dispose sous la Ve République de majorités globalement claires et stables, c'est au prix d'une représentativité politique que l'on peut considérer bien moindre que lors de la IIIe République et la IVe République. Ainsi, alors que le Rassemblement national a obtenu plus de 13% des voix lors du premier tour des élections législatives 2017, et près de 9% au second tour, il n'a obtenu que 8 députés sur 577, soit à peine plus de 1% des sièges. Ce phénomène, courant pour de nombreux partis politiques et récurrent lors des élections législatives successives, contribue à un sentiment de déconnexion entre les électeurs et leurs représentants.

La représentativité sociologique des parlementaires reste par ailleurs à améliorer. Si la parité et l'évolution progressive du rôle des femmes en politique a conduit...





à une hausse spectaculaire du nombre de députées féminines (237 sur la législature 2017-2022[2], contre moins de trois fois moins 20 ans plus tôt), les classes sociales défavorisées sont encore largement absentes des bancs de l'Assemblée nationale. Celle-ci comptabilise par exemple deux ouvriers[3] seulement parmi les 577 députés de la législature actuelle.

3. La disparition de facto du référendum : miroir d'un mépris du peuple ?

La situation actuelle de la Ve République est également caractérisée par une méfiance manifeste vis-à-vis du référendum, symbole pourtant de l'appui du régime, à ses origines, sur un renouvellement régulier de sa légitimité. Ainsi, aucun référendum national n'a été organisé depuis le célèbre refus des électeurs de ratifier le traité constitutionnel européen en 2005, tandis que le général de Gaulle organisa pas moins de quatre référendums entre 1958 et son départ du pouvoir en 1969. Cette méfiance des gouvernements successifs vis-à-vis de l'outil référendaire semble traduire une crainte que le peuple vote pour sanctionner le pouvoir en place, sans réellement comprendre les enjeux réels de la question posée, ou encore que le peuple vote « mal ». Ces deux griefs, courants mais somme toute assez infantilisants vis-à-vis du peuple souverain, peut contribuer à expliquer la crise démocratique que nous traversons. Ce constat semble confirmé par l'émergence du référendum d'initiative citoyenne comme l'une des demandes principales des manifestants lors de la crise des Gilets jaunes.

La question de la capacité du pouvoir politique à reconnaître une légitimité à la consultation directe des électeurs apparaît d'autant plus prégnante que le Gouvernement a acté en 2018 le renoncement au projet controversé d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes, malgré un référendum local ayant donné lieu à une réponse largement favorable des électeurs en 2016, avec plus de 55% des voix en faveur du « oui » au projet [4]...

Sources :

- [1] <https://www.vie-publique.fr/fiches/268979-la-ive-republique-1944-1958>
- [2] <https://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/homme-femme>
- [3] <https://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/cat-sociopro>
- [4] https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/06/26/notre-dame-des-landes-premiers-resultats-pour-le-referendum_4958521_3244.html

DOSSIER - DROIT ET POLITIQUE

Les institutions de la Ve République en 2022 sont-elles adaptées ?

LES POINTS FORTS DE LA VÈ RÉPUBLIQUE AUJOURD'HUI

- Un exécutif en capacité de gouverner
- Un régime stable
- Un régime qui « réconcilie » l'histoire républicaine et monarchique de la France
- Une capacité à agir vite en période de crise
- Un régime davantage inscrit dans l'État de droit au fil des décennies, avec l'évolution notamment du rôle du Conseil constitutionnel

LES POINTS FAIBLES DE LA VÈ RÉPUBLIQUE AUJOURD'HUI

- Une verticalité parfois problématique
- Une polarisation de la vie politique autour de l'élection présidentielle
- Une abstention croissante, en particulier pour les scrutins autres que présidentiels
- Des députés (de la majorité) parfois jugés « godillots »
- Une méfiance manifeste des pouvoirs politiques vis-à-vis du référendum, qui interroge

DOSSIER - GÉOPOLITIQUE

Quelle est la place de la France sur la scène européenne et mondiale ?

Par le Pôle Europe, Géopolitique & Souveraineté du Cercle Orion

Quelle est la place de la France sur la scène européenne et mondiale?

A. La France, acteur majeur de la scène mondiale

1. Une puissance armée indéniable...
2. ...Doublée d'une force de frappe diplomatique exceptionnelle...
3. Placée au sein d'un vaste réseau d'alliances

B. Une puissance en recul relatif et risquant d'être reléguée au second plan

1. Une « grande puissance moyenne » qui risque d'être déclassée par des puissances montantes sans scrupules
2. Des alliés traditionnels qui se détournent d'elle
3. La relance récente de la course à l'armement risque de la laisser de côté



A. La France, acteur majeur de la scène mondiale

1. Une puissance armée indéniable...

Sur le plan du pur *hard power*, la France ne démérite pas en comparaison avec les autres nations dominantes du concert des nations.

Elle bénéficie en effet de plusieurs spécificités qui la placent dans le peloton de tête des puissances mondiales, comme dans le domaine nucléaire avec la maîtrise de la bombe atomique, de la propulsion nucléaire des sous-marins et des porte-avions, technologies partagées respectivement par huit, cinq et un autres États[1]. La France est également engagée dans l'exploration des nouveaux territoires de conflit, comme l'Espace avec la création du Commandement de l'Espace en même temps que les États-Unis en 2019, auquel un budget de 4,3 milliards d'euros a été alloué sur la période 2019-2025.

Si la taille de l'armée française est en repli par rapport à la période de la Guerre Froide, avec notamment une réduction de 30% du nombre de militaires de carrière (200 000 en 2018 contre 300 000 en 1991), et qu'elle paraît de taille réduite en comparaison d'armées comme celles de la Chine ou des États-Unis, comptant respectivement 2 et 1,3 millions de militaires de carrières, elle conserve néanmoins le sixième budget militaire mondial en 2020[2] et connaît un processus de réarmement depuis 2015, visible notamment par l'augmentation de 40% du budget militaire entre 2018 et 2025 prévue par la loi de programmation militaire 2019-2025.

2. Doublée d'une force de frappe diplomatique exceptionnelle...

Dans le domaine diplomatique, la France est également un acteur incontournable, aussi bien en raison de l'importance de son réseau, de son positionnement audacieux sur plusieurs sujets que de son rôle historique en tant que puissance de « troisième voie ».

Tout d'abord, la France dispose du troisième réseau de représentations à l'étranger avec 160 ambassades, derrière les États-Unis et la Chine, qui s'appuie sur 10 000 collaborateurs. En raison de son statut de puissance victorieuse de la Seconde Guerre mondiale, le pays occupe également une place de membre permanent au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU, ce qui lui permet de peser de manière décisive au sein du concert des nations.

La France joue également un rôle à part au sein de la diplomatie mondiale puisqu'elle est spécialisée dans les décisions dites de « troisième voie », comme lorsqu'elle s'oppose en 2003 à l'intervention militaire américaine en Irak et s'approprie des sujets délaissés par d'autres, comme l'environnement lors de la COP21 en 2015 tenue à Paris qui a mené à l'accord international sur le climat. La France a également 23 ambassadeurs thématiques dédiés à des sujets spécifiques, comme par exemple au support international au Liban, à la Méditerranée, aux droits de l'Homme ou au sport. Ainsi, l'étendue des sujets sur lesquels la diplomatie française est engagée est particulièrement important et participe au rayonnement international de notre pays.

3. Placée au sein d'un vaste réseau d'alliances

Dans la place qu'occupe la France au niveau international, il ne faut pas oublier de prendre en compte l'importance du réseau d'alliances au sein duquel elle se positionne. Elle est ainsi un des membres fondateurs de l'OTAN pleinement engagé dans ses missions opérationnelles comme en 2011 en Libye.

Dans ces alliances, il faut également compter l'Union européenne. En effet, la France y joue un rôle moteur depuis sa fondation et y est particulièrement engagée sur les sujets de défense européenne, notamment depuis le début du mandat présidentiel actuel avec la mise en place de l'initiative européenne d'intervention pensée pour faire converger les cultures militaires de ses membres. Notre pays est également un acteur de premier plan en Afrique grâce à ses relations spéciales avec la plupart de ses anciennes colonies symbolisées par la présence de la Zone franc CFA et par la présence militaire française, principalement à travers la mission Barkhane dans le Sahel.

Ces alliances sont sans nul doute un vecteur important de puissance pour la France et participent à son positionnement comme un acteur primordial des relations internationales.

B. Mais une puissance en recul relatif et risquant d'être reléguée au second plan

1. Une « grande puissance moyenne » qui risque d'être déclassée par des puissances montantes sans scrupules

La place de la France sur la scène internationale est de plus en plus concurrencée, et ce dans l'ensemble des domaines. Un pays comme la Russie remet par exemple en cause certaines alliances traditionnelles de la France, comme en Centrafrique, continue d'affaiblir sa position en Afrique sahélienne en tentant d'enraciner sa milice Wagner au Mali et étend les espaces de conflit à l'Espace et au cyberspace. La Chine, quant à elle, continue sa montée en puissance après avoir dépassé la France en termes de réseau diplomatique, puisqu'elle tisse des liens de plus en plus étroits avec la zone d'influence traditionnelle de la France en Afrique subsaharienne ou autour des territoires français de l'Indopacifique qu'elle menace. Même s'il ne s'agit aujourd'hui pas d'un rival mais d'un partenaire, l'Inde est également à prendre en compte puisqu'elle attribue un budget militaire supérieur à celui français depuis plusieurs années et qu'elle ambitionne de rivaliser avec son voisin chinois, ce qui sera sûrement porteur de conflictualité future que la France aura à prendre en compte.

Face à la multiplication des espaces de conflictualité et à la montée en puissance de ses rivaux, la France paraît souvent comme une « grande puissance moyenne » menacée de déclassement.



2. Des alliés traditionnels qui se détournent d'elle

En plus de ses rivaux, la France doit également faire face à la fragilisation de ses principales alliances.

Tout d'abord, ses alliés traditionnels au sein de l'OTAN délaissent progressivement ce cadre pour revenir à des alliances régionales. C'est principalement le cas des États-Unis, qui se concentrent depuis la présidence de Barack Obama sur l'Indopacifique au détriment de l'Europe et de ses partenaires traditionnels comme la France. Ainsi, le projet d'alliance entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie (AUKUS) au détriment de la France qui avait conclu un accord de vente de sous-marins avec ce dernier pays, révélé en septembre 2021, a isolé notre pays dans l'Indopacifique et l'a conduit à remettre en cause sa proximité avec le monde anglo-saxon. De même, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2016 a coupé l'herbe sous le pied du rapprochement franco-anglais symbolisé par les accords de Lancaster House (2010) puisque sa stratégie Global Britain l'a poussé à se tourner à nouveau vers le large, comme AUKUS l'a démontré, et à miner la confiance de l'état-major français dans son homologue britannique.

Ensuite, comme évoqué précédemment, la place de la France comme allié de référence dans sa sphère d'influence africaine est menacée par l'arrivée de nouveaux concurrents.

Ainsi, malgré l'intervention française dans la guerre civile centrafricaine avec l'opération Sangaris de 2013 à 2016, les nouvelles autorités du pays ont décidé de se tourner vers la Russie et de recourir au Groupe Wagner, une milice privée russe, afin de se maintenir en place. Un scénario similaire est en cours de déploiement au Mali où la présence militaire française est perçue de manière croissante comme une force d'occupation et s'oppose aux putschistes locaux.

3. La relance récente de la course à l'armement risque de la laisser de côté

Le monde est aujourd'hui lancé dans une nouvelle course aux armements, similaire à celle de la Guerre Froide, où les principales parties prenantes sont la Chine, les États-Unis et, dans une moindre mesure compte tenu de ses moyens limités, la Russie. Lorsque la Chine annonce en 2021 multiplier par trois son stock d'armes nucléaires et viser le millier de têtes à l'horizon 2030, que les États-Unis ont un budget militaire déjà 14 fois supérieur à celui de la France et qu'ils prévoient de l'accroître afin de suivre en partie la contrecarrer la menace chinoise croissante dans l'Indopacifique.

La volonté de la France de demeurer en course dans l'ensemble des domaines, qu'ils soient nucléaire, spatial, terrestre, naval ou cyber, paraît difficilement pouvoir s'accommoder de la taille relativement restreinte de son budget militaire en comparaison des superpuissances mondiales.

Même si la loi de programmation militaire acte du besoin de se réarmer et de rejoindre la tendance internationale du moment, la France seule ne peut pas rivaliser avec la Russie, la Chine ou les États-Unis dans la préparation d'un conflit de haute intensité auquel elle n'est aujourd'hui pas prête. Au niveau international, elle ne peut que se contenter de sa stratégie de dissuasion nucléaire du « faible au fort » qui était au cœur de son positionnement lors de la Guerre Froide.

Pour conclure, si la France dispose d'atouts indéniables pour demeurer une puissance qui compte sur la scène européenne et mondiale, elle peut de moins en moins faire le poids face aux superpuissances qui se sont à nouveau lancées dans une course aux armements. Cela d'autant plus que ses alliances naturelles jusque-là favorisées sont remises en cause de manière croissante. Ce constat doit appeler notre pays à refondre sa politique internationale en intégrant cette nouvelle donne.

Sources :

[1] Il s'agit, en 2021, des puissances possédant l'arme nucléaires avec ou sans reconnaissance officielle (Chine, Corée du Nord, États-Unis, Inde, Israël, Pakistan, Royaume-Uni et Russie), disposant de sous-marins à propulsion nucléaire en service (Chine, États-Unis, Inde, Royaume-Uni et Russie) et d'un porte-avions à propulsion nucléaire (États-Unis).

[2] Source : « The Military Balance », 2021, International Institute for Strategic Studies.



DOSSIER - GÉOPOLITIQUE**Quelle est la place de la France sur la scène européenne et mondiale ?****LES POINTS FORTS DE LA FRANCE**

- Réseau d'ambassades étendu
- Adaptation aux enjeux géopolitiques rapides (commandement de l'espace, préparation aux guerres de haute intensité...)
- Budget militaire en augmentation
- Voie de modération et d'alliance qui lui est propre
- Nombreuses opérations extérieures
- Forte présence en Afrique et dans le Pacifique

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FRANCE

- Moyens accordés à la diplomatie limités
- Des équipements à renforcer et un budget / nombre de troupes actives incomparable aux autres puissances
- Affaiblissement des alliances traditionnelles
- Rivalités qui se développent en Afrique et dans le Pacifique au risque de laisser la France en marge

DOSSIER - PUISSANCE

Nos institutions de sécurité et de justice sont-elles à la hauteur des défis actuels ?

Par le Pôle Identité, Sécurité & Justice du Cercle Orion

L'identité française constitue la pierre angulaire de la société française sur laquelle elle se fonde et qui permet donc à la Nation de faire corps dans sa diversité (du reste multiple, diversité de sa population, de ses territoires...), c'est l'unité de la République pour reprendre la vision de Fernand Braudel de l'identité. À l'heure actuelle, ces valeurs ont pu être concurrencées par l'augmentation des échanges, notamment de personnes ou de biens culturels. L'instantanéité de l'information a ainsi pu permettre des échanges parfois houleux sur les cultures et identités. La vision « wokiste » aux États-Unis d'Amérique et qui promeut une vision divisée et divisive de la société a ainsi pu être diffusée grâce aux réseaux sociaux sans que les utilisateurs de ces derniers ne puissent prendre le recul nécessaire pour considérer si cette vision permettait d'expliquer la situation française.

Défendre l'identité française revient dès lors à intégrer ces deux perspectives : la volonté d'unification de la République, sur la base de la définition donnée par Ernest Renan de la nation, de faire de son corps social un corps uni et soudé, tout en garantissant la diversité qui lui est consubstantielle.

Pourtant, force est de constater que des divisions existent dans la perception de cette identité : si pour 73 % des Français interrogés, cette notion renvoie un sentiment positif, ils ne sont que 34 % à le penser chez les 27-34 ans. Par ailleurs, les principales menaces contre l'identité française perçues sont surtout d'ordre économique (l'affaiblissement économique, la désindustrialisation...) toujours selon cette même enquête, soulignant par là même les relations étroites des Français avec leur tissu industriel. Pour autant, 71 % perçoivent le communautarisme comme une menace importante contre cette identité.

Il est nécessaire de rassembler ces derniers autour des valeurs communes qui composent cette identité en ce qu'elle constitue le ciment de la société. Le communautarisme en est d'ailleurs l'idée opposée ; celle que la société n'est que l'agrégat de groupes différents et oppressants ce qui s'oppose à l'unité procurée par ces valeurs communes. La défense de l'identité française peut en outre passer au travers de l'action étatique, l'État ayant été par excellence l'unificateur de la nation, au travers des conquêtes...

mais aussi contemporanément au travers des politiques publiques qu'il mène (tout particulièrement en matière de politique sociale).

Par ailleurs, constituent des éléments tout aussi consubstantiels du corps des valeurs françaises la défense des droits fondamentaux. Ainsi la France des Lumières a-t-elle contribué au mouvement européen, d'abord intellectuel, visant à développer un régime politique juste qui permette à tous la liberté dans le respect de la collectivité. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 constitue assurément le point de référence central. Son contenu puissant en faveur de cet équilibre qui a su par ailleurs inspirer d'autres États et textes législatifs. Ces principes et cette identité sont pour autant à mettre en perspective avec les nouveaux défis sécuritaires et de maintien de l'ordre public dans toutes ses composantes. Dans son rapport de 2021 sur les éléments de 2019, le ministère de l'Intérieur note, malgré une stabilité dans le sentiment d'insécurité (seulement 11 % des Français se disent en insécurité dans leur domicile, illustrant une stagnation alors que 11 % pensaient la même chose en 2010) un changement des formes de délinquance. Les vols ont fortement diminué de 29 % pour les vols avec violence et dans la même proportion pour les mêmes véhicules, alors que les escroqueries ont plus substantiellement augmenté (+ 55 %) depuis 2010 et jusqu'en 2019.

A contrario, les violences contre les personnes ont augmenté ; ils ont doublé pour les violences sexuelles depuis 2010 et augmenté de 26 % pour les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus. Dans le même temps, les infractions à la législation sur les stupéfiants ont augmenté de manière significative et tout particulièrement en 2020. Dans le même temps, cette délinquance touche de plus en plus les territoires ruraux en sus des territoires urbains avec une hausse jusqu'à 10 % des coups et blessures volontaires. Les causes de la délinquance sont nombreuses et complexes, notamment en ce que la pauvreté n'est pas nécessairement une cause directe de la délinquance. Pour autant, si l'augmentation des coups et blessures concerne l'ensemble du territoire national, les territoires ruraux étant également touchés, les territoires concentrant des poches de pauvreté plus importantes sont les plus susceptibles de connaître des phénomènes de violence contre les biens et les personnes.

Une réponse essentielle qui a déjà été adoptée consiste dans le déploiement de forces de sécurité dites de proximité en ce qu'elle se situe à proximité des populations et des habitations. C'est le cas dans les grandes métropoles, notamment dans le cadre du plan Vigipirate, mais encore de certaines zones urbaines réputées prioritaires. La police de proximité visera à lutter de manière proactive aux infractions mais également de permettre aux habitants de se sentir en sécurité dans leurs lieux de vie.

Le trafic de drogue et sa professionnalisation constitue en revanche l'une des causes sous-jacentes aux atteintes aux personnes et biens. À cet égard, troisième chef de condamnation après les atteintes aux biens et aux personnes, les condamnations pour infractions à la législation sur les stupéfiants n'ont cessé d'augmenter depuis 2012, signe d'une prévalence de ce délit plus importante mais surtout d'un échec à juguler la criminalité. Près de 20 % des détenus en prison sont ainsi condamnés pour un tel motif.

La question de l'efficacité des politiques de lutte antidrogue peut ainsi être posée, tout particulièrement compte tenu du phénomène de surpopulation carcérale et de l'efficacité toute relative des peines de prison dans la réinsertion des individus. Une politique intégrée de prévention de la consommation, avec notamment des actions de sensibilisation plus fréquente comme dans les écoles (ce qui est fait dans les outre-mer et en Polynésie où la consommation est beaucoup plus présente à l'échelle du territoire) et de soin qui peut se traduire par un accompagnement médical, social des personnes concernées, peut constituer un moyen efficace de répondre à cette crise avant tout sanitaire.

L'action répressive se concentrerait par ailleurs sur les groupes de trafiquants et l'élite vivant des bénéfices du trafic (cette action ciblée permettant de lutter contre les réseaux de trafiquants tout en évitant de réprimer outre-mesure et de punir à des peines de prisons des petits délinquants et trafiquants ce qui aurait pour effet d'accentuer la surpopulation carcérale).

Enfin, face à la montée du phénomène criminel, la réponse pénale et judiciaire doit être appropriée pour d'une part réprimer de manière juste et dans les principes fondamentaux qui fondent l'identité judiciaire française les infractions commises. Malheureusement, à cet égard, la France accuse un retard significatif qui empêche un tel traitement efficace de cette délinquance : le manque de moyens de la justice est d'une part flagrant. Le Conseil de l'Europe note une moyenne de 11,2 procureurs pour 100 000 habitants, alors qu'en France ce nombre n'est que de 3 pour toujours 100 000 habitants ; 17,7 juges professionnels pour le même nombre d'habitants contre 10,9 effectivement en France. Enfin, tandis que les personnels non juges sont en moyenne de 60,9 pour 100 000 habitants, leur nombre en France équivaut à légèrement supérieur à cette moyenne ou 34,1.

Cette carence des moyens, alors que la France se veut par ailleurs désireuse de garantir à tous un accès égal à la justice, quels que soient ses revenus (ce qui se traduit par une taxe judiciaire quasi nulle et une aide juridictionnelle forte), affecte profondément la manière dont sont traitées les affaires. Les délais de traitement sont anormalement élevés par rapport à la moyenne européenne, jusqu'à 465 jours pour qu'un juge de seconde instance écoule le stock d'affaires pendantes. Dans le même temps, les conditions de travail des magistrats se dégradent et dégradent la qualité du traitement qui est proposé à chaque dossier, ce qui peut engendrer une hausse de vices de procédure ou de mauvaise application du droit.



Cela alors que la France connaît une hausse des plaintes et des faits de violence recensés par les autorités de l'ordre.

Un plan d'investissement important est à prévoir. Les récentes annonces de création de postes ne sauraient résoudre le problème tant ces postes ne sont dédiés qu'à des contractuels et, par ailleurs, doivent être mis en balance avec les départs en retraite. Surtout, la plupart des annonces furent orientées vers les services pénitentiaires, tout particulièrement en raison de la surpopulation carcérale. D'autre part, les équipements eux-mêmes doivent être rénovés. Le délabrement de certains locaux voire l'absence d'équipements informatiques à jour et adaptés à la hausse du nombre d'affaires traitées chaque années (environ 3,1 millions d'affaires reçues en 2019). Des initiatives existent déjà comme Télérecours pour les référés devant les juridictions administratives et qui pourrait être transposé pour les juridictions civiles et pénales comme lien qui lierait les affaires et les transmettrait entre les juridictions du premier, second degré jusqu'à la Cour de cassation comme c'est d'ores et déjà le cas pour les juridictions administratives. Bien que la mise en place de telles initiatives pour les procédures civiles et pénales représenterait un investissement conséquent, il n'est pas irréalisable et des ébauches d'infrastructure sont constituées, ainsi de la procédure de pré-plainte en ligne. De même, la simplification des procédures peut être accentuée, comme cela l'a été fait avec la reconnaissance préalable de culpabilité, afin de permettre un traitement juste et proportionné aux besoins de chaque affaire.

Enfin, les mesures de protection et de réinsertion des personnes, vers laquelle les peines doivent tendre, requièrent une coordination des acteurs qui est inopérante, du moins peu présente en raison de ce même manque de moyens. La présence de travailleurs sociaux aux côtés des magistrats pour la justice des mineurs permettrait d'axer la réponse pénale de manière plus adéquate aux besoins de ces personnes particulières. Malgré une fragmentation des tâches et une spécialisation des entités, cette coordination multipartite s'effectue avec difficultés. Cette idée pourrait également s'associer avec une plus grande dématérialisation des documents et pièces judiciaires, et notamment une automatisation des échanges. La centralisation de telles informations seraient ainsi également bénéfiques pour associer l'ensemble des acteurs potentiellement concernés dans une affaire pénale.

Sources :

- Conseil de l'Europe. *Systèmes judiciaires européens: Partie 2: rapport d'évaluation de la CEPEJ: Fiches pays. Cycle d'évaluation 2020*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2020.
- Dreifuss, Ruth. « Face à l'échec des politiques de gestion des drogues, quelle stratégie? » Institut Montaigne, 6 décembre 2021. <https://www.institutmontaigne.org/blog/face-lechec-des-politiques-de-gestion-des-drogues-quelle-strategie>.
- INSEE. « Sécurité et société ». Insee Références, 2021.
- Lemasson, Laurent. « La pauvreté est-elle la cause de la délinquance? » Notes et synthèses, décembre 2017.
- Marchant, Alexandre. « L'évolution des politiques publiques face à l'échec de la lutte contre la drogue: l'impossible prohibition? » *Après-demain* 44, no 4 (6 octobre 2017): 38-40.
- Pitto, Emanuele. « 9. La lutte contre le trafic de drogue ». *Revue internationale de droit penal* 77, no 1 (2006): 271-76.
- SSMSI. « Insécurité et délinquance en 2020: Bilan statistique », avril 2021.

DOSSIER - SÉCURITÉ & JUSTICE



Nos institutions de sécurité et de justice sont-elles à la hauteur ?

LES POINTS DE FORCE DE LA FRANCE

- Identité qui repose sur une culture influente et mondialement reconnue (culture patrimoniale, culture constitutionnelle...)
- Une identité française qui joue son rôle unificateur (quasi-unité des programmes scolaires, langue commune...)
- Une identité française perçue positivement par une grande majorité de Français
- Diminution des cambriolages et vols de voiture (insécurité chez soi)
- Stabilisation du sentiment d'insécurité
- Simplifications procédurales qui permettent une accélération des dossiers (pré-plainte en ligne...)
- Une lutte contre les trafics de stupéfiants qui parvient à des résultats
- Une justice accessible à tous, sans frais supplémentaires hormis le conseil juridique en l'absence d'aide juridictionnelle

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FRANCE

- Identité qui est menacée par les fausses équivalences permises notamment par l'instantanéité des échanges d'information
- Une remise en cause de l'universalisme républicain défendu à travers la culture (« wokisme... »)
- Des divisions subsistent dans l'appréhension de l'identité, notamment dans certaines catégories (tout particulièrement les jeunes générations)
- Orientation de la délinquance vers la violence à l'encontre des personnes (viols et coups et blessures volontaires)
- Sentiment d'insécurité qui demeure élevé (20 % environ)
- Des moyens accordés à la justice insuffisants qui créent des goulots d'étranglement néfastes au maintien de l'ordre (délais élevés, erreurs de droit, mauvaises conditions de travail...)
- Une répression qui a atteint ses limites : réseaux toujours aussi professionnalisés et surpopulation carcérale
- Des moyens étatiques accordés à l'institution de la justice insuffisants

**A. Inflation**

1. Faiblesses
2. Forces

B. L'endettement public

1. Faiblesses
2. Forces

C. Fiscalité

1. Faiblesses
2. Forces

D. Marché de l'emploi

1. Faiblesses
2. Forces

E. Économie durable

1. Faiblesses
2. Forces

A. Inflation

1. Faiblesses

Un passif inflationniste lié au climat social français

La reprise inflationniste actuelle avec un taux d'inflation à 2,8%, du jamais vu depuis 13 ans, fait légitimement craindre une spirale inflationniste. Elle serait actée par le déclenchement d'une boucle prix salaire, d'autant plus probable que le SMIC est revalorisé avec l'inflation (il a d'ailleurs été revalorisé de 2,2% en octobre 2021). L'indexation des salaires sur l'inflation qui peut être un sujet majeur de la campagne électorale est d'autant plus problématique qu'elle limite les bienfaits expansionnistes de l'inflation, le problème inflationniste actuel résultant d'une offre insuffisante confrontée à une demande forte.

Des mesures d'aide clientéliste dans le cadre de la campagne présidentielle

Le risque inflationniste pourrait pousser les responsables politiques à adopter des mesures clientélistes d'aide au pouvoir d'achat. Alors que la dette publique française s'établit à 115% du PIB, le gouvernement a annoncé un chèque énergie de 100 euros adressé à 38 millions de français pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat suite à la hausse du coût de l'énergie. Cette aide a certes une légitimité. Mais la multiplication de ces mesures contre l'inflation est inquiétante puisqu'elle fait augmenter de 21,2 milliards le budget prévisionnel de l'État en 2022.

Le risque inflationniste pourrait pousser les responsables politiques à adopter des mesures clientélistes d'aide au pouvoir d'achat. Alors que la dette publique française s'établit à 115% du PIB, le gouvernement a annoncé un chèque énergie de 100 euros adressé à 38 millions de français pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat suite à la hausse du coût de l'énergie. Cette aide a certes une légitimité. Mais la multiplication de ces mesures contre l'inflation est inquiétante puisqu'elle fait augmenter de 21,2 milliards le budget prévisionnel de l'État en 2022. Ce dernier a par ailleurs été rejeté par le Sénat au motif, selon Gérard Larcher, qu'il se rapprocherait d'un « budget de campagne électorale ».

2. Forces

Une inflation davantage maîtrisée en France qu'en zone euro

L'inflation annuelle en France atteint 2,2% en septembre 2021 contre 4,1% en zone Euro selon l'Insee et nous observons une moindre hausse des coûts industriels qu'en Allemagne, avec une hausse de +10% en France contre +14% en Allemagne.

Une épargne française moins sujette à l'inflation qu'ailleurs

La France étant un modèle de retraite par répartition plutôt que par capitalisation comme aux États Unis ou Allemagne, les Français sont moins affectés par l'inflation qui réduit le rendement réel des placements.

Le pouvoir d'achat des Français continue de s'améliorer malgré la reprise inflationniste

En moyenne, le pouvoir d'achat par habitant en Europe se fixe à 15 055 euros en 2021, soit une hausse de 2% par rapport à 2020. En comparaison, le pouvoir d'achat français par habitant a augmenté de 6,48% en 2021 pour s'établir à 19 404 euros. Cette plus grande propension à épargner des Français permet de compenser partiellement l'inflation.

B. L'endettement public

1. Faiblesses

Un niveau de dette structurellement élevée

La dette publique française a progressé de manière inexorable au cours des cinquante dernières années et s'est accentuée avec la politique du « quoi qu'il coûte » liée à la crise pandémique. Selon les estimations du Programme de stabilité 2021-2027, la dette publique devrait durablement s'établir aux alentours de 118 % du PIB, soit quasiment deux fois le seuil imposé par Maastricht. Ce niveau situe place la France dans les cinq pays ayant les ratios les plus élevés de l'Union Européenne juste derrière l'Espagne (120%) et le Portugal (134%). Paradoxalement, le montant de la dette ne doit pas être vu comme un fardeau, c'est plutôt son utilisation qui pose problème. Si l'État n'investit pas suffisamment dans des domaines comme l'éducation, la recherche ou la transition énergétique, cette ressource ne sera pas créatrice de valeur dans le futur.

Une dépendance vis-à-vis des créanciers

Les entités non-résidentes détiennent environ la moitié de la dette publique française. Si ce chiffre – quoiqu'en baisse – dénote une attractivité de la France, ces investisseurs peuvent se montrer moins captifs que les résidents en étant plus susceptibles de retirer leurs investissements financiers en cas de crise ou de risques économiques.

2. Forces

Une dette facilement émise

La France n'a actuellement aucun problème à émettre de la dette, laquelle est en grande partie rachetée par la Banque Centrale Européenne. Au-delà, la France conserve un classement de dette à long terme de qualité haute selon les principales agences de notation (Moody's – Aa2 ; Standard & Poor's – AA). Toutefois, la BCE pourrait mettre fin en mars 2022 aux rachats massifs d'obligations.

Des taux d'intérêt faibles

Malgré sa très forte augmentation, la soutenabilité de la dette nationale n'est pas remise en cause dans un contexte où les taux tendent vers zéro voire sont négatifs, ce qui permet à la France d'émettre de nouvelles dettes pour rembourser les précédentes sans aucune difficulté pour le moment. En effet, le service de la dette était de 38 milliards d'euros en 2019 contre 36 milliards d'euros en 2020 alors même que la France avait fortement augmenté ses emprunts.



Néanmoins, cet avantage conjoncturel est précaire : une remontée des taux d'intérêt pourrait alourdir la charge liée à la dette publique et rendre son remboursement plus délicat. Selon une estimation de l'Agence France Trésor, une augmentation d'un point de taux d'intérêt conduirait à une hausse de 2,5 milliards d'euros la première année de la charge de la dette et de 28,9 milliards d'euros à horizon de dix ans.

C. Fiscalité

1. Faiblesses

Un niveau de prélèvements traditionnellement élevé

Avant la mise en place de la loi PACTE, en France les entreprises contribuaient à hauteur d'environ un tiers des prélèvements obligatoires, soit 14,1% de PIB. Ce niveau situait la France bien au-dessus de la moyenne de ses partenaires de l'OCDE autour de 9,4 % du PIB.

Toutefois, le CICE et le Pacte de responsabilité mis en place entre 2014 et 2017 puis pérennisés à partir de 2019 ont permis un rapprochement du taux des prélèvements français avec ceux des pays de l'OCDE et notamment allemands en baissant le taux des prélèvements des entreprises françaises de 2%.

Une palette fiscale complexe et opaque

La stratégie fiscale française est fondée sur le développement d'incitations et de niches fiscales.

Celle-ci débouche sur une vision peu lisible et quelque peu biaisée de la fiscalité réelle avec des taux nominaux d'imposition très élevés et une assiette particulièrement restreinte. Cela nuit in fine à la compétitivité des entreprises françaises en augmentant les coûts de traitement et à leur attractivité aux yeux des investisseurs notamment étrangers.

2. Forces

Une fiscalité flexible en cas de choc conjoncturel

L'État français présente la particularité d'un fort interventionnisme, la fiscalité n'étant pas demeurée en reste. Plusieurs leviers fiscaux exceptionnels (certains encore en cours) avaient alors été mises en place dès mars 2020 avant de renforcer leur trésorerie : report des échéances fiscales, options sur la taxe foncière et la CFE, renforcement du fonds de solidarité, etc. Selon la Commission européenne, la France a soutenu ses entreprises pour plus du quart du montant total dépensé par l'ensemble des pays de l'Union européenne.

2. Une fiscalité favorable à l'innovation et à l'investissement

La France devient de plus en plus attrayante pour les investisseurs en termes d'innovation, de compétitivité-coût et d'entrepreneuriat. En effet, elle dispose d'un régime de fiscalité de la recherche, d'un régime d'exonération temporaire en faveur des jeunes entreprises innovantes et des entreprises nouvelles. Aussi, elle offre le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux selon une étude Business France.

Au-delà, le taux de création d'entreprises a atteint 10 % en France en 2017, troisième économie après le Royaume-Uni et la Pologne.

D. Marché de l'emploi

1. Faiblesses

Un taux de chômage structurellement élevé corrélé à un chômage de longue durée inquiétant

La France combine un des taux les plus élevés de dépenses publiques en faveur de l'emploi avec un des taux de chômage les plus élevés également. À 8,0% en août 2021, le taux de chômage situe la France en cinquième position dans l'ordre décroissant, alors que l'Allemagne affichait 3,6%. Paradoxalement, les dépenses publiques consacrées au marché du travail représentaient 2,6% du PIB en 2019 contre 1,3% en Allemagne.

Au-delà, 36,7% des chômeurs français présentent une ancienneté de plus d'un an contre 18,4% dans les pays de l'OCDE. Ce taux s'est accru avec l'arrêt brutal des embauches au cours de la première phase de la pandémie et un retour à l'emploi plus éloigné et difficile.

Une inadéquation entre offre et demande

Près de 8 entreprises sur 10 qui prévoient de recruter au moins un cadre au troisième trimestre 2021 anticipent des difficultés pour recruter le bon candidat par manque de compétences et 150 000 offres d'emploi ne trouveraient pas preneur.

Selon Pierre Cahuc, « à l'échelle d'une nation, chaque année environ 15 % des emplois disparaissent et chaque année environ 15 % d'emplois nouveaux apparaissent ».

Les dysfonctionnements potentiels du marché du travail

La France, située entre 1985 et 2013 au milieu des pays de l'OCDE pour lesquels la protection de l'emploi est la plus forte, remonte dans le classement vers les premières places, suite à un processus de déréglementation dans la plupart des autres pays. Or, certaines mesures de protection comme le SMIC pourraient avoir des effets pervers pour l'économie française. En effet, Jean Tirole dans une vision sociale-libérale affirme que « *pour les travailleurs modestes, une hausse du SMIC n'est pas désirable, car elle risquerait d'aggraver leur sous-emploi.* ». Les autres facteurs de rigidité concernent les restrictions pesant sur les CDD, la durée maximale des périodes d'essai ainsi que les procédures de licenciement.

2. Forces

Une légère inflexion – pour l'instant inachevée – a récemment été entreprise à travers le pari de la « flexisécurité ». Ce modèle de protection sociale, venant des pays scandinaves, combine la flexibilité du marché du travail, une bonne protection du revenu en cas de chômage et une politique de mesures actives sur le marché du travail.



Mises en place en septembre 2017, ces nouvelles normes consacrent, entre autres, la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, la rupture conventionnelle collective ou encore la mise en place d'un barème des indemnités de licenciement.

E. Économie durable

1. Faiblesses

Un classement en Europe qui demeure encore bas

En classant les 27 pays de l'Union Européenne selon la part de leur consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables, la France occupe la 17e position en 2019.

Une part des énergies renouvelables qui reste faible

Si l'énergie solaire est l'EnR qui s'est le plus développée, + 13% sur la période, elle reste toutefois minoritaire dans le mix énergétique. La production d'électricité fournie par les éoliennes, bien que couvrant 8,4% de la consommation française, est en retrait de 19% par rapport au premier trimestre 2020. Enfin, l'électricité produite par les bioénergies, c'est-à-dire en provenance de biomasse forestière, constitue 1,7% de la production française et reste également en diminution sur la même période de 2% en termes de production nette.

2. Forces

Les énergies renouvelables : une solution de plus en plus compétitive

Les progrès technologiques et des économies d'échelle donnent lieu à un soutien d'autant plus important de la part des politiques publiques, permettant ainsi une compétitivité exacerbée et générant des coûts d'investissement décroissants. L'éolien, le photovoltaïque et le bois-énergie atteignent déjà un niveau de coût compétitif avec les technologies conventionnelles et les prix ont été divisés par quatre pour le solaire depuis dix ans. Ainsi, les progrès technologiques et les économies d'échelle vont pouvoir permettre une baisse des coûts de production des installations d'énergies renouvelables en 2050, comprises entre 24 et 54 euros / MWh.

Miser sur un nucléaire raisonné d'ici 2030

Un milliard d'euros du plan « France Relance » sera consacré au secteur nucléaire. La France doit faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petites tailles. Il existe deux enjeux pour la filière : proposer des technologies toujours plus sécurisées et réduire la quantité de déchets.

Une volonté de devenir le leader mondial sur l'hydrogène vert

La France, dans le cadre du projet « France 2030 » va investir 7,2 milliards d'euros sur cette période dont une première enveloppe de 2 milliards d'euros entre 2020 et 2022 dans les projets d'hydrogène. Ainsi, la France souhaite se positionner comme un acteur de premier plan sur le secteur de la production d'hydrogène vert, en soutenant la compétitivité sur le sujet grâce à un soutien direct auprès des territoires.

DOSSIER - ÉCONOMIE ET FINANCE

Quelles sont les forces et les failles de l'économie française?

FAIBLESSES

FORCES

Inflation

- La crainte d'une spirale inflationniste alimentée par une éventuelle indexation des salaires
- Une augmentation de l'endettement public due à l'intervention de l'État

- Une inflation relativement maîtrisée
- Une épargne davantage préservée de l'inflation
- Un pouvoir d'achat malgré tout maintenu voire amélioré

Endettement public

- Un niveau d'endettement élevé par rapport aux pays voisins et en très forte augmentation
- Une allocation de la dette questionnable
- Une forte dépendance vis-à-vis de créanciers étrangers

- Une dette jugée comme faiblement risquée et attractive
- Une faiblesse des taux d'intérêts assurant un coût de la dette très modeste, voire négatif pour le moment

Fiscalité

- Des taux de prélèvements supérieurs à la plupart des autres pays de l'OCDE
- Une fiscalité jugée trop complexe et pas assez transparente, pouvant nuire à l'attractivité économique de la France

- Un possible ajustement conjoncturel des prélèvements mené par un État interventionniste
- Une incitation à la recherche, l'innovation et l'investissement

Marché de l'emploi

- Un chômage plus élevé et long que la plupart des autres pays de l'OCDE
- Un décalage entre offre et demande
- Une protection accrue des salariés synonyme de potentiels dérèglements

- La mise en place de réformes récentes visant à concilier davantage flexibilité du marché et sécurité des employés pour amoindrir les dysfonctionnements

Économie durable

- Un classement en Europe qui demeure encore bas
- Une part des énergies renouvelables encore minoritaire

- Les énergies renouvelables : une solution de plus en plus compétitive
- Miser sur le nucléaire d'ici 2030
- Une volonté de devenir le leader mondial sur l'hydrogène vert

DOSSIER - TECH & NUMÉRIQUE

La France est-elle une puissance technologique et numérique ?

Par le Pôle Innovation, Technologies & Numérique du Cercle Orion

La France est et demeurera dans les prochaines décennies un acteur majeur en matière de puissance technologique et numérique, au sein du concert des nations. La crise sanitaire a mis en lumière les failles d'un système qui s'est trop longtemps reposé sur des externalités positives et des gains d'échelles par le biais d'une économie mondialisée. Mais la France en oublia parfois son positionnement de pionnier, de nation innovante, de nation souveraine. Un rapide coup d'œil, et nous n'oublions pas que le TGV, Ariane, Airbus, Eurocopter, Safran (*et bien d'autres*) sont des fleurons dont seule la France a le secret.

Mais où se situe la France sur l'échiquier mondial ? La mesure du nombre de brevets déposés depuis 1980 permet de mesurer le chemin parcouru mais surtout les différentes tendances entre les puissances du globe.

La Chine dépasse désormais les Etats-Unis en matière de brevets déposés par an (~1.3M/an) contre 285K pour les USA et 253K pour le Japon.

Un chiffre qui dénote bien de l'émergence de la Chine en tant que superpuissance productrice et créatrice, loin de l'image de « super-usine du Monde » qu'elle avait dans les années 90. Ce changement de paradigme se lit clairement dans le nombre de brevets déposés par an au début des années 2000 (~25.000 contre 1.3M en 2020).

Dans le concert des nations se positionnent les nations qui par définition innovent. Cette innovation est le fruit d'une politique industrielle primaire ambitieuse et de l'assise de cette politique sur des entreprises internationales de premier plan.

La présence de « superstructures »

A ce titre, l'Allemagne (*Siemens, Bosch, Liebherr, Mercedes, Miele*) possède à la fois un tissu de très grandes entreprises de renommée mondiale qui leur permet de toucher de nombreux consommateurs aux besoins différents et d'implanter des « labs » et des « factories » partout dans le Monde.

La Corée du Sud (Samsung, Kia), Le Japon (Mitsubishi, Toyota, Hitachi) et les autres puissances majeures possèdent des entreprises qui œuvrent sur de nombreux pans de l'économie. Samsung par exemple, un des plus grands fabricants d'électronique au Monde construit également des ponts et des bateaux, drainant une partie majeure de l'économie coréenne et des talents formés en Corée ou à l'étranger : Ces entreprises qui emploient plus de 10 000 employés sont le symbole de la force de frappe industrielle d'un pays développé et sa capacité à aller challenger les autres compétiteurs sur des marchés industriels de premier ordre (automobile, construction, FMCG, high-tech).

Ne nous trompons pas sur le constat, la présence de ces entreprises de taille mondiale sont le fruit d'investissements massifs lors d'un virage industriel ou technologique relativement ancien et ces « paquebots » avancent à pas cadencés au travers des nouvelles strates technologiques (Valéo, Safran, Renault, PSA, Airbus).

Une relation privilégiée avec l'élite universitaire

Ces entreprises, dans leurs besoins de croissance et d'attractivité de talents, capables de façonner une entreprise à l'international, lient régulièrement des partenariats avec des universités de premier rang comme au Japon (Haneda, Waseda, Tokyo), en Corée (Université de Seoul) ou en Allemagne (TUM, Mannheim, LMU).

Un accès privilégié à ce vivier et une capacité à mobiliser l'innovation au sein même de ces structures (innovation lab., incubateurs, entrepreneur days) permet de sensibiliser les élèves aux besoins d'innover et de se structurer dans un cadre de compétition mondiale.

La France n'est pas en reste avec des partenariats avec les meilleures écoles de commerces et d'ingénieurs (X, HEC, Paris-Saclay) bien que cette approche ne touche qu'une partie infime du vivier, de part la nature pyramidale de ces parcours éducatifs.

Un tissu dense de PME championnes

Le troisième pilier de notre triptyque se situe dans la densité du maillage des PME et leur capacité à se connecter à l'économie internationale et aux talents qui la composent.

L'Allemagne et le Japon sont des experts de ces entreprises ultraspecialisées. L'exemple souvent mis en exergue est celui des « Mittelstands » allemandes, servant d'inspiration pour beaucoup : un modèle de gestion familial des entreprises innovantes, supplée par des parcours de formations directement liés à l'économie réelle (lycées techniques) et une politique d'investissement dans l'innovation plus ambitieuse (5% dans le R&D contre 3.6% en moyenne pour les grandes firmes) permettent de créer ces « Hidden Champions » (Hermann Simon, Hidden Champions, 2009), ces entreprises mondialement stars dans une industrie de pointe possédant une technicité unique.

En Allemagne, il y a 1500 « hidden champions », ces entreprises dont vous n'avez peut-être jamais entendu parler et qui pèsent entre 100M€ et 1md€ de chiffre d'affaires annuel.

Ce succès est aussi intimement lié à la décentralisation des investissements et au soutien des différentes régions aux entreprises, qui concentrent plusieurs millions d'emplois, forment des talents et permettent une réelle circularité de l'économie au sein des différents « landkreis », l'équivalent de nos districts.

La France accumule du retard sur l'ensemble des leviers

Une fois les bases admises, il est clair que la France accumule le retard sur de nombreux leviers, notamment face à la concurrence mondiale. Pour mieux comprendre les enjeux, regardons à nouveau le nombre de brevets déposés en 2020 :

- *Sur les brevets*

La France occupe désormais la 8e place avec ~14.000 brevets déposés contre ~11.000 en 1980, soit une augmentation de 27% en 40 ans.

A titre de comparaison, l'Allemagne c'est 64% de plus et le Japon 53%.

C'est également un positionnement « Top 10 » quand elle a longtemps été dans le Top 5, et elle risque d'en être expulsée par des pays ultra-innovants (*Iran, Canada, Turquie*) d'ici 10 ans.

- *Sur la coopération universitaire*

Si les initiatives se multiplient, avec notamment la mise en pointe de Paris-Saclay, la France doit rattraper son retard en termes d'attractivité diplômante des élites mais surtout des « autres » formations, tant techniques que généralistes.

Cet écart considérable tend à faire fuir ses propres talents comme le démontre la « french wave » en Californie du début des années 2000 qui a consacré beaucoup d'entrepreneurs français dans la Silicon Valley.

La présence dans les classements mondiaux d'écoles et d'université françaises est encore le gage d'une structure diplômante d'élite forte mais une utilisation relativement biaisée des diplômes Bac +3 et Bac +5 venant d'autres structures.

- *Sur le lien avec les PME*

Si les relations avec les PME tendent à s'intensifier, avec notamment l'existence d'Oseo, la création du FSI (*Fond stratégique d'initiative*), la création d'un plan à 20 ans tripartite entre les régions, instituts universitaires et réseaux de PME doit s'intensifier afin de permettre une meilleure employabilité des étudiants dès la sortie du lycée, mais également la création de bassins d'emploi encore plus dynamiques autour desquels les PME joueraient un rôle majeur.

La crise sanitaire a mis en évidence un besoin de réindustrialisation afin de limiter les dépendances et rendre le pays plus souverain, mais surtout renforcer l'exploitation des talents présents sur place et favoriser une innovation plus efficace. L'exemple du Royaume-Uni qui a largement abandonné son appareil productif au profit de la mondialisation se traduit par une baisse de sa capacité à innover et d'être indépendant des facteurs économiques exogènes (crise, Brexit).



Les grands chantiers de la France à partir de 2022

Après une phase d'observation des recettes qui fonctionnent dans le Monde, la France se doit de reprendre sa marche en avant, en tant que pionnière, innovante, visionnaire et ambitieuse.

Elle dispose de nombreux outils pour y arriver mais doit aussi faire confiance aux interactions positives entre les différents organes existantes. L'existence de la BPI est nécessaire un facteur positif pour permettre aux startups et jeunes entreprises de se développer, de pousser leurs concepts jusqu'à la phase d'industrialisation.

Il existe des piliers sur lesquels le pays doit s'appuyer d'avantage afin d'intégrer un maximum d'éléments productifs dans ces grands chantiers

Un renforcement du partenariat public/privé

A l'image du modèle américain, la France doit faciliter l'émergence de grandes scale-ups pérennes, qui puissent prendre une place plus forte que celles d'être simplement des centres de profits. La création et le développement rapide du réseau French Tech partout dans le Monde est la résonance idéale du besoin d'accompagnement et de prise de relais des entreprises qui souhaitent franchir un palier, à l'étranger notamment. Une fois ce palier franchit, ces entreprises ramènent un savoir-faire et une vérité de marché sur lequel le pays doit pouvoir s'appuyer, en collaboration avec les grandes entreprises et les universités locales.

Par exemple, la visite du Président Macron au Président-Ministre Markus Söder, à Munich, a permis de débloquent une dotation de 3 millions d'euros pour l'Université de Passau et son directeur de recherche, Harald Kosch, afin de lancer un concours d'incubation de 8 startups dirigée vers l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'utilisation de cette connaissance connaît des applicatifs multiples et permettent aux deux pays de ne pas être dépendants de systèmes d'analyses et de prédiction de données étrangers (USA, Chine, Japon).

Ce type de partenariat doit être renforcé à l'échelle du pays, permettant aux universités d'orienter les étudiants vers l'entrepreneuriat et la création de valeur pour l'écosystème, comme dans ce cas ci où ATOS, fleuron français du numérique mise sur la coopération franco-bavaroise pour travailler sur les challenges de demain.

Un désenclavement territorial

L'exemple de l'Université de Passau montre qu'une ville plus petite peut néanmoins mener un programme ambitieux et à portée internationale. Cette ambition est également portée par les PME existantes dans ce secteur ainsi que les fonds reversés par la région de Bavière.

En France, ce désenclavement doit être encouragé par l'édification de structure de support des entreprises et startups au niveau local (*e.g ADIRA en Alsace*) qui permettent un suivi continu et de vrais échanges sur le devenir de telles entreprises.

La France doit pouvoir confier plus de pouvoir aux régions et départements afin de leur permettre d'avoir une politique d'incubation et de réindustrialisation plus ambitieuse, en s'appuyant sur les instituts de formations locaux et les pouvoirs publics.

Un exemple concret de cette approche est la politique menée du « dreieck » par l'Alsace en travaillant de concert avec la région PAMINA en Allemagne et le canton de Bale-Fribourg. Ces externalités positives permettent les avancées technologiques à une échelle régionale.

Émergence d'une "tech scene" centrale dans l'économie européenne

Si la compétition européenne s'intensifie au sujet de l'émergence d'une tech scène (Estonie, Lituanie, Ukraine), la naissance de « décacornes » comme Celonis travaillant sur un segment de marché à portée mondiale est primordial et la France doit continuer à soutenir les entreprises sur l'ensemble des phases de vie, de l'amorçage jusqu'à l'avènement en tant que market leader.

Le Next 40, le CAC 40 de demain

Si la France veut continuer à peser dans le concert des nations, elle doit faciliter la création de ponts entre les grandes entreprises et les universités, faciliter l'avènement de startups qui ne soient plus simplement moteurs d'innovation mais vecteurs de supériorité technologique, et ayant un poids conséquent dans l'économie réelle.

Car si la France souhaite compter sur les « faiseurs de l'innovation », elle doit pouvoir compter sur une connexion forte entre le CAC 40 et les PME, sans oublier que le CAC 40 représente aujourd'hui 75% du PIB français.

En conclusion, un avenir dépendant du marché européen et du pont public/privé

Une réponse contrastée, par les efforts menés depuis 8 ans et les réussites sur la scène internationale, mais un retard lié à la lenteur de l'émergence d'un marché européen commun et d'une direction politique forte entre les puissances principales, qui tergiversent encore entre le soutien à l'économie locale et la création de superstructures.

La densification d'un tissu de PME et de startups, plus simplement au service des grandes entreprises mais déployant une véritable capacité d'être champions mondiaux de leur domaine permettra à la France de reprendre une place plus importante dans le concert des nations.

Sources :

- “La France est-elle encore une puissance technologique” Philippe Baumard, 2003
- “Corée du Sud : Les stratégies d'une puissance scientifique et technologique émergente” Guy Faure, 2014
- “Course à la suprématie technologique et géopolitique de l'innovation” I2D, Philippe Clerc, 2020
- “Le COVID 19 et la fin de l'innocence technologique”, Politique Territoriale, Thomas Gomart, 2020
- “Classement des pays les plus innovants - 2021” 2021, Economie.gouv.fr
- “La France, une puissance innovante” 2018, Rapport Business France
- « PME: Le très envié « Mittelstand » Allemand » 2012, Reinhardt Wettmann
- „Poids du CAC40 dans le PIB en France » 2020, Institut Molinari



DOSSIER - NUMÉRIQUE

La France, une puissance technologique et numérique ?

LES POINTS DE FORCE DE LA FRANCE

- Un écosystème start-up/scale-up efficient
- Un réseau de PME innovant
- Un pays qui bénéficie d'université et de centres de recherches de pointe
- Un système universitaire parmi les meilleurs du monde
- Une industrie de pointe reconnue mondialement
- Une ouverture sur l'économie transfrontalière qui fonctionne
- Un réseau French Tech reconnu mondialement

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FRANCE

- Une difficulté à faire émerger des « Hidden champions » à l'échelle mondiale
- Un soutien aux PME encore trop réduit (financier, administratif)
- Un nombre de brevets déposé en stagnation
- Une fuite des cerveaux et une dévalorisation du diplôme pour les « autres » universités
- Une économie trop dépendante du poids du CAC 40
- Un millefeuille administratif qui ne facilite pas l'innovation et la collaboration
- Une connexion encore trop difficile entre « startups » et économie réelle (e.g rémunérations, législation, taxation)

DOSSIER - ÉCOLOGIE

La France est-elle un bon élève en matière de protection de l'environnement?

Par le Pôle Écologie, Agriculture & Territoires du Cercle Orion

La gestion des écosystèmes est une thématique que la France a su tôt prendre en considération dans ses politiques publiques. Elle prend forme dès les années 1970 avec la mise en œuvre de réglementations environnementales (notamment à l'échelon européen) et surtout avec la prise en compte de l'enjeu climatique. Tel fut le cas avec la signature notamment de l'accord de Kyoto ou encore la création en 2001 de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique. Des mesures contraignantes tendent à être mises en œuvre depuis ce premier traité, notamment grâce à l'accord de Paris et les contributions volontaires déterminées au niveau national. De même, des instruments ont été déployés afin de pousser l'ensemble des acteurs économiques vers une action respectueuse de l'environnement (tout particulièrement les quotas d'émission et les marchés carbone). Ces mesures ont permis à l'Union européenne de réduire entre 1990 et 2013 de 19 % ses émissions de gaz à effet de serre et de 13 % à l'échelle de la France.

Cependant, malgré des politiques environnementales ambitieuses, les résultats sont contrastés ; l'objectif initialement prévu de réduction des émissions ne sera pas atteint (le budget cible d'émission de G.E.S. dépasse en 2019 de 1,6 à 2,8 tonnes de CO₂ par personne). Il en est également de même pour les autres objectifs de la politique environnementale, à savoir l'érosion de la biodiversité, la perturbation du cycle de l'azote et du phosphore, le changement de l'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation des ressources aquatiques. *A contrario*, quelques progrès mais à contraster et à renforcer ont été observés en ce qui concerne l'ozone stratosphérique, les aérosols dans l'atmosphère et la présence d'entités nouvelles dans la biosphère. Dans son rapport sur l'état de l'environnement en France, le Ministère de la transition écologique et solidaire tient compte de l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la pollution des ressources naturelles et notamment aquatiques, tout en notant l'absence de données quant à l'état et l'évolution des sols.

Surtout, malgré une prise de conscience collective des enjeux du réchauffement climatique par la population, l'implication de la société civile demeure nuancée par une action peu présente. La consommation énergétique finale a ainsi augmenté de manière soutenue tandis qu'une baisse des émissions suffisamment efficace requérait une transition des modes de consommation des ménages (tout particulièrement en ce qui concerne la consommation électrique ou encore la consommation).

Les mesures économiques de lutte contre le réchauffement ont, à cet égard, permis des réductions importantes (notamment à l'échelle de l'Union européenne, grâce aux quotas d'émission et au marché permettant d'échanger ces derniers). En effet, cette taxe a permis d'intégrer dans leurs coûts la pollution carbone que leurs activités généraient, créant de ce fait de fortes incitations pour réduire cette émission, quitte à investir suffisamment dans des infrastructures adaptées. Pour autant, le mécanisme est imparfait. La grande variation et l'effondrement du prix du carbone à un moment donné a eu des effets néfastes sur les acteurs économiques, privés de leur capacité d'anticipation et surtout, pendant un court intervalle, désincités à optimiser leurs émissions. De même, la situation de chef de file de l'Europe dans ce domaine la rend également vulnérable en raison de comportements de moins-disant écologiques : l'absence de marché carbone global et interconnectés.

Sans mécanismes européens d'ajustement de la taxe carbone aux frontières, les entreprises vertueuses étrangères pourraient ainsi être plus avantagées que les entreprises du continent, désincitant ces dernières à renforcer leurs efforts.

La question est d'autant plus cruciale en raison de la diversité des ressources naturelles dont elle dispose. Deuxième zone économique exclusive au monde, la France dispose également de ressources minières, de terres rares (nodules polymétalliques notamment) recherchées et fortement valorisées qui, malheureusement, peinent à être défendus. Malgré la mise en place de moyens innovants, à l'image de la surveillance satellitaire TRIMARAN qui permet une surveillance continue des zones économiques exclusives françaises, l'éloignement géographique de ces territoires, la difficulté d'y implanter des infrastructures et des équipements pour préserver et étudier les richesses (mais également exploiter celles aujourd'hui hautement valorisées) ne permet pas de garantir un contrôle effectif de ces zones.

La question de la préservation de ces milieux est d'autant plus essentielle compte tenu du rôle majeur que joue l'agriculture dans l'économie française (plus de 77 milliards d'euros de revenus tirés de la production agricole en 2019, représentant près de 18 % de la production totale au sein de l'Union européenne).

L'agriculture française est en effet l'une des plus productives en Europe et du monde avec plus de 27 millions de m² cultivés – une surface stable –, se situant devant l'Allemagne (55 milliards d'euros de revenus) et l'Italie. Une production qui est par ailleurs grandement diversifiée. Premier exportateur mondial de vin en 2021, la France est également premier exportateur mondial de pommes de terre, de semences, de lin fin, de malt, d'eaux minérales en bouteille, entre autres. Elle se distingue aussi sur le plan européen avec sa position en termes de production d'œuf, de lait, de viande bovine, etc. Sa puissance s'illustre d'ailleurs non seulement par des productions conséquentes mais également par la présence d'un tissu industriel dense et développé sur tout le territoire (regroupant au total plus de 400 000 emplois directs pour l'industrie alimentaire et 400 000 agriculteurs) et se composant également, pour la grande majorité d'exploitations relativement grandes (en 2019, l'INSEE estimait à 36 % la part du territoire agricole valorisée par les très grandes exploitations) et de TPE – PME pour les industries agro-alimentaires (98 % de l'ensemble des entreprises du secteur). Elle s'illustre enfin par des entreprises chefs de file (à l'instar du premier producteur de lait mondial Lactalis, du groupe Danone, du groupe Pernod Ricard pour les spiritueux ou encore des entreprises de plus petite taille mais tout autant influente à l'image de la Fromagerie Bel).

Dans le même temps, malgré ces performances quantitatives, cette agriculture connaît une transformation importante qui souligne les difficultés qui limitent son développement. Tout particulièrement, sa plus grande intégration aux marchés mondiaux est allée avec une plus grande vulnérabilité de la rémunération des acteurs au gré des cours mondiaux et à défaut de pouvoir innover. Ces mutations ont eu une incidence significative sur le métier même d'agriculteur. Alors qu'il existait plus de 1,5 millions d'agriculteurs en 1982, il n'en existait plus qu'environ 400 000 en 2019 alors que ce métier connaît des difficultés actuelles pour recruter.

La gastronomie française tient une partie de sa particularité dans une propension plus marquée de la population vers des produits sains, de bonne qualité et surtout aux qualités gustatives (organoleptiques) favorables, contrairement à d'autres moins regardantes à cet égard. Ces éléments, combinés à la grande diversité des ressources naturelles du territoire et de l'expertise qui s'y est développé, a su défendre le savoir gastronomique et culinaire français sans pour autant se servir de son troisième plus grand réseau d'ambassades au monde notamment. Ce manque de visibilité est d'autant plus dommageable que la forte réglementation des produits alimentaires qui existe en France impose des coûts supplémentaires aux producteurs ce qui peut dans un premier temps les désavantager face à des concurrents. Une meilleure défense de ce patrimoine permettrait d'assurer une meilleure visibilité de cette qualité unique.



Cela pourrait passer par le rassemblement et la coordination des initiatives individuelles mais désordonnées, tant en raison de la pluralité des acteurs de la gastronomie que de l'absence d'une politique touristique unie et coordonnée au niveau étatique (à l'image des flag stores So France à Singapour).

Dans le même temps, tout en valorisant cette filière, l'agriculture fondamentale à cette dernière doit revoir ses filières de création de valeur ajoutée de sorte à permettre une juste rémunération de l'ensemble des acteurs. En effet, les attentes antagonistes des consommateurs (qui recherchent des produits de qualité mais à moindres coûts) et le caractère oligopolistique des marchés de la distribution (avec une concentration des centrales d'achat de sorte que 4 d'entre elles concentrent plus de 92,5 % des achats de produits alimentaires qui sont ensuite redistribués aux supermarchés). Ainsi, malgré une augmentation des prix des matières premières en 2018 de 12 % selon l'ANIA, les prix des produits alimentaires ont bien baissé de 14,5 %, représentant une perte de valeur ajoutée sans commune mesure à l'échelle européenne. Les homologues européens ont ainsi dans leur grande majorité obtenu une augmentation de leur valeur ajoutée. Une telle situation limite les marges des exploitants agricoles mais également des industries agro-alimentaires avec des effets en cascade nombreux. Ils affectent notamment l'innovation (réduisant la compétitivité en termes de qualité des produits) et la compétitivité face aux acteurs internationaux.

La place de la France agricole s'est ainsi dégradée à l'échelle internationale, passant de la 2e place à l'échelle mondiale en termes de production à la 4e. Malgré la mise en œuvre de la loi alimentation, les difficultés demeurent avec une augmentation des prix des matières premières qui ne s'est notamment pas répercutée sur les revenus effectivement versés aux agriculteurs.

Pour autant, la loi alimentation a permis la mise en œuvre de mesures ambitieuses destinées à re-balancer les relations entre distributeurs, grossistes et les producteurs, avec une limitation des promotions mais également un seuil de revente à perte pour les produits alimentaires qui a été réduit. Pour autant, ces mesures s'avèrent insuffisantes pour inverser la perte de valeur ajoutée. Le renforcement des contrôles, notamment par le déploiement de plus d'agents inspecteurs de la DGCCRF, avec la mise en place de contrôles dissuasifs, pourrait permettre un rééquilibrage effectif des relations producteurs – distributeurs. Enfin, en ce qui concerne la régulation, le développement d'une législation surabondante voire instable affecte l'anticipation par les agents et la compétitivité des produits. L'interdiction de principe de la France aux organismes génétiquement modifiés (qui va au-delà des interdictions par défaut prévues par la législation européenne) affecte l'innovation et l'exploitation de semences plus productives et plus résistantes, un enjeu d'autant plus d'actualité que le réchauffement climatique affecte d'ores et déjà les productions.

Les évolutions du système agricole touchent également les agriculteurs dont le métier même et les tâches évoluent ce qui ne va pas sans difficultés qui doivent être appréhendées par les pouvoirs publics. Les exploitations agricoles tendent à se grouper et à devenir plus grandes ce qui leur permet une augmentation de leur rendement mais cela se couple dans le même temps par un recours plus fort à l'endettement, menaçant leur vulnérabilité économique déjà accentuée par leur exposition aux cours mondiaux. Elles ont par ailleurs plus tendance à recourir à la délégation des activités annexes à des sociétés extérieures. Par ailleurs, le vieillissement de la catégorie des agriculteurs actuellement, classe sociale partiellement renouvelée par les nouvelles générations, est à même de transformer la pratique agricole. D'une part, la disponibilité de main d'œuvre est affectée, le renouvellement n'équivalant pas aux sorties du marché de même que le nombre d'agriculteurs ne cesse de baisser, et ce alors que le métier d'agriculteur n'est plus aussi attractif pour les jeunes générations. Enfin, ce changement de génération ne va pas sans perturber l'organisation des travaux des exploitations. Les conflits intergénérationnels émergent (notamment quant aux pratiques des champs, utilisation d'intrants...). La reprise des champs laissés à des possibles repreneurs demeure enfin compliquée, notamment par la difficulté pour la demande de parvenir à l'offre et vice-versa.

La crise actuelle que connaît donc ce métier en pleine mutation et soumis à de nombreuses disparités (selon l'INSEE, la catégorie des agriculteurs est celle aux revenus des ménages les plus faibles) risque d'affaiblir l'agriculture française. Il y a donc une nécessité d'une part de revaloriser ce métier, notamment par la plus grande communication des formations d'excellence (INRA, AgroParis Tech...), par des investissements tournés vers la recherche agronomique. En outre, la revalorisation des pensions et des revenus est à poursuivre (on peut d'ailleurs saluer la revalorisation des pensions qui a été entreprise par le gouvernement).

Sources :

- ANIA. « Conférence de presse économique annuelle - L'industrie alimentaire en France en 2017 ». 20 mars 2018.
- . « France 2030 - La France championne du monde de l'alimentation ». ANIA, octobre 2021.
- Bonny, Sylvie. « Pour une revalorisation de l'agriculture et des agriculteurs ». In *150 idées pour la réussite de nos agriculteurs*, 191 p. Saf agr'iDées, 2017. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01567221>.
- Clergeau, Anaïs, Alexandra Andres, et Ben Rickey. « Vers une action publique éclairée par la preuve », mars 2021.
- Fischler, Claude, et Estelle Masson. *Manger: Français, Européens et Américains face à l'alimentation*. Odile Jacob, 2008.
- Galliot, Michel. « Le plan national d'adaptation au changement climatique ». *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 90, no 1 (15 avril 2013): 55-67. <https://doi.org/10.4000/bagf.1366>.
- Georget, Martine, et Muriel Mambrini. « LES TRANSFORMATIONS DU MONDE AGRICOLE ET DE SES ACTEURS. LIVRET 1 », juillet 2020. <https://doi.org/10.15454/mz5p-aq90>.
- Giraud, Pierre-Noël. « La lutte contre le changement climatique ». *Etudes* 401, no 10 (2004): 321-32.
- La Documentation française. « Plan climat, SNBC... La politique de la France face au changement climatique ». Vie publique.fr. Consulté le 5 janvier 2022. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19383-plan-climat-snbc-la-politique-climatique-de-la-france>.
- Lamy, Laure, et Marielle Berriet-Sollic. « Comprendre Le Malaise Des Agriculteurs ». The Conversation. Consulté le 5 janvier 2022. <http://theconversation.com/comprendre-le-malaise-des-agriculteurs-127862>.
- Lefebvre, Thierry, et Sébastien Moncorps. *Les espaces naturels protégés en France: une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*. Paris: UICN, 2013.
- Ministère de la transition écologique et solidaire. « L'environnement en France - Rapport de synthèse ». Paris, 2019.
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. « ActifAgri: transformations des emplois et des activités en agriculture », novembre 2019.
- Mondy, Bernard. « Agriculture de services et évolution du métier d'agriculteur ». *Pour* 221, no 1 (3 juin 2014): 87-96.
- Observatoire des aliments. « La diversité: une qualité de l'alimentation en France ». *Observatoire des aliments* (blog), 14 janvier 2013. <https://observatoire-des-aliments.fr/qualite/la-diversite-alimentaire-une-qualite-de-l'alimentation-en-france>.
- ONU Programme pour l'environnement. « RED 2020 Rapport sur l'état de l'Environnement et du Développement en Méditerranée », 2020.
- SIRPA Marine. « Surveiller l'espace maritime français aussi par satellite », 30 juin 2016. <https://www.defense.gouv.fr/marine/actu/marine/surveiller-l-espace-maritime-francais-aussi-par-satellite>.
- Virlouvet, Gaël. « Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France: bilan et perspectives des politiques publiques ». CESE, 29 avril 2015.



DOSSIER - SOCIÉTÉ ET PROGRÈS

La France, bon élève pour l'environnement ?

LES POINTS DE FORCE DE LA FRANCE

- Alimentation saine et de bonne qualité par rapport à d'autres pays
- Diversité des instituts de recherche agricoles (INRA, AgroParis Tech...)
- Diversité des terroirs et des productions françaises (nombreuses appellations d'origine protégées, géographiquement protégées...)
- Alimentation accessible, qui cesse de représenter un poids important dans le budget pour une grande majorité des ménages
- Pluralité et diversité des producteurs
- Transformation du métier d'agriculteur grâce aux nouvelles technologies (suivi des champs par GPS, prévision de la météo améliorée...)
- Une agriculture résiliente malgré le changement climatique : le maintien de la place dans le peloton de tête
- Mesures qui ont permis et permettent une réduction des gaz à effet de serre
- Espaces naturels protégés conséquents (plus de 20 % de l'ensemble du territoire terrestre, donc hors Z.E.E.)
- Une éducation aux enjeux environnementaux pionnière (dès 1977)

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FRANCE

- Une réglementation parfois surabondante qui affecte la compétitivité-prix
- Innovation bridée réglementairement (OGM tout particulièrement) qui empêche une optimisation des productions en conséquence
- Diversité des labels et des cadres réglementaires qui nuisent à la compréhension de ces derniers par le consommateur
- Guerre des prix entre producteurs et consommateurs qui entraîne une destruction de valeur ajoutée et une diminution des revenus pour investir tout particulièrement
- Marché de la distribution oligopolistique
- Métier d'agriculteur en diminution et en tension (tension économique, sociale et intergénérationnelle)
- Des évolutions inéluctables et qui requièrent de l'innovation (nécessité de s'appuyer sur les instituts de recherche agronomiques notamment)
- L'ensemble des objectifs de développement durable ne sont pas respectés ; réduction des GES peu rapide au regard des objectifs de l'accord de Paris (50 % de réduction des GES en 2050 par rapport à 1990)
- Absence d'études quant à la pollution des sols ; une forte pollution des eaux et nappes phréatiques demeurent ; la biodiversité chute même dans les espaces protégés
- Une prise de conscience qui ne mène pas à des changements de comportements immédiats

DOSSIER - ÉDUCATION**L'éducation française permet-elle de former des esprits émancipés et prêts pour l'avenir?**

Par le Pôle Éducation, Solidarités & Culture du Cercle Orion

Malgré des investissements conséquents dans l'éducation nationale (l'éducation représente le premier budget de l'État avec, en 2021, 53,6 milliards d'euros consacrés à l'enseignement scolaire), les résultats des enquêtes internationales d'évaluation des acquis des élèves place la France dans la moyenne basse des pays développés. C'est le cas notamment de l'enquête PISA qui évalue les capacités générales de lecture, de compréhension et en sciences des élèves de 15 ans, menée par l'OCDE, et qui note une perspective négative dans la maîtrise des savoirs dans tous ces domaines. Pour autant, ces résultats doivent être nuancés, notamment en raison de la particularité des questions qui sont posées à l'occasion de cette enquête standardisée pour l'ensemble des pays de l'organisation. Les connaissances plus abstraites et techniques enseignées en mathématiques peuvent notamment expliquer une plus grande difficulté des élèves à appliquer les techniques mathématiques à des problèmes de la vie commune.

Néanmoins, d'autres enquêtes, à l'image du TIMSS qui évalue, entre autres, la maîtrise des savoirs mathématiques et scientifiques des élèves de collège et de primaire, et qui démontre à la fois une évolution négative de cette maîtrise en 2019 par rapport à 2015, et la proportion conséquente d'élèves qui n'atteignent pas les standards « bas » (savoirs élémentaires » évalués (15 % en 2019). De même, les élèves de 4e en 2019 sont réputées par la même enquête avoir le niveau des élèves de 5e de 1995.

Cette situation est paradoxale et contraste, in fine, avec la qualité reconnue des scientifiques et ingénieurs français, et surtout des filières académiques qui attirent plus d'étudiants internationaux. Elle dénote surtout un système éducatif inégalitaire qui ne parvient pas à offrir à tous les étudiants – quels que soient leur dotation personnelle (familiale ou financière notamment) – les capacités de réussite. En matière de mobilité sociale scolaire, la France se situe en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE comme le rappelle l'enquête PISA.



Bien que l'enseignement soit obligatoire sur l'ensemble du territoire, malgré l'uniformité des programmes et de l'entité qui finance le système éducatif, ce dernier s'avère inégalitaire et ne parvient pas à effacer les inégalités de revenu dès la naissance et dont les effets affectent les étudiants dans leur vie. Cela peut s'expliquer dans un premier temps par un manque de personnels qualifiés dans les établissements et de formation continue pour ces derniers. Souffrant d'un manque de valorisation, les candidatures aux postes de professorat au travers les candidatures aux concours chutent alors que les besoins demeurent élevés, et notamment en mathématiques. Cela provoque une surreprésentation des candidats aux niveaux faibles dans les admissions, ceux ayant un niveau acceptable étant désincités de suivre la voie du concours. Dans le même temps, conscient des nécessités de recrutement, les jurys réduisent leurs exigences en termes de compétence de sorte à pourvoir, ne serait-ce qu'à minima, une partie des postes proposées. Cela entraîne par ailleurs des effets pervers nombreux : en particulier le recours accru aux heures supplémentaires et aux contractuels ce qui ne garantit en rien une homogénéisation des enseignements et des qualifications des professeurs. Surtout, ces recours non pérennes ne participent pas à l'amélioration des conditions de travail des enseignants rendues difficiles par cette carence de l'action publique.

Les rapports de jury du même concours, en 2018, notaient d'ailleurs une qualité des copies en mathématiques « particulièrement faible ».

Le professeur Cédric Villani avait notamment publié un rapport sur la question, appelant à une revalorisation du métier d'enseignant. Si la dimension pécuniaire est importante (le salaire des enseignants progresse de manière moindre que le salaire moyen et figure parmi les plus faibles d'Europe de l'Ouest), ne saurait être omise également la formation continue de ces derniers. À cet égard, les mesures entreprises dans le privé peuvent être source d'inspiration et s'appuieraient sur des bases déjà existantes. Les plans de carrière des enseignants pourraient être développés en proposant à ces derniers des ressources, en renforçant les évaluations de PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) et en l'améliorant en clarifiant les critères d'évaluation. En outre, des comptes personnels de formation peuvent constituer des moyens efficaces pour garantir à chaque enseignant une maîtrise et adaptation de son savoir aux connaissances scientifiques.

Il s'agit par ailleurs de lutter contre les inégalités sociales en garantissant les mêmes moyens pour tous. Le nombre d'élèves par classe, toujours faute de moyens suffisants, entraîne des conditions de travail difficiles peu à même de favoriser la progression des apprenants comme le relève l'OCDE. Enfin, une éducation utile à tous et bénéfique requiert un rehaussement des compétences évaluées et des savoirs attendus des élèves. Cela passe par la formation des enseignants et une plus grande exigence dans le recrutement de ces derniers, mais surtout par une évolution des programmes.

Il s'agit de, tout en maintenant la grande diversité des enseignements pour préparer les étudiants aux enjeux contemporains (on peut saluer à cet égard l'entrée de l'informatique dans les enseignements du secondaire même si les moyens qui y sont attachés demeurent limités), tout en rehaussant les exigences académiques des savoirs fondamentaux. Il s'agirait de renforcer la maîtrise des savoirs et des méthodologies et cela peut passer par une co-construction des programmes avec les universités, instituts de recherche et les entreprises.

L'inadéquation des attentes des entreprises avec les niveaux de qualification de l'enseignement public constitue une autre faiblesse du système éducatif actuel. Cela peut être résolu par une plus grande synergie entre les acteurs privés (notamment les syndicats), les universités et l'enseignement public dans la construction des programmes. Également, car l'éducation est obligatoire et à ce titre constitue un levier important dans la lutte contre les inégalités, l'inclusion d'enseignements de « travaux manuels » ou de « vie pratique » (sur le modèle des cours proposés en Suisse) permettraient tout autant une meilleure entrée des individus dans la vie active et sur le marché du travail.

SI l'éducation constitue un élément essentiel, mission régaliennne de l'État, la garantie des différentes solidarités a pris une dimension également essentielle en France.

Les mesures de protection sociale représentent en 2018, 31 % du Produit intérieur brut, un chiffre plus élevé que la moyenne européenne, cette dernière incluant la protection contre les risques sociaux de la vieillesse, santé, de la famille, de l'emploi, la pauvreté et l'exclusion et enfin le logement. Ces dépenses plus élevées que la moyenne européenne, sont majoritairement financés par les cotisations sociales et visent à prévenir ces risques tout en assurant la redistribution des richesses. Pour autant, malgré des ressources importantes et des résultats satisfaisants (le niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus aisés étant de seulement égal de 3,9 fois à celui des 20 % des personnes les plus modestes avant redistribution, par opposition à 8,3 fois en amont), la soutenabilité de ce modèle est en question : la réduction des moyens financiers, la difficulté d'augmenter les impôts mais également, pour le cas des retraites, le vieillissement de la population qui n'est pas compensé par l'augmentation du nombre d'actifs, font peser de lourdes menaces sur le régime de solidarité actuel. La question de l'efficacité des mesures est également posée face à des inégalités qui augmentent malgré une des fiscalités les plus lourdes en Europe.

Un des axes d'amélioration de l'offre de solidarité (que nous pouvons comprendre comme l'ensemble des moyens tournés vers les soins et la protection des individus contre les risques sociaux) concerne l'organisation et la répartition des tâches de tous les acteurs concernés.





Le mille-feuille territorial et la diversité des offres compliquent la compréhension par les agents de ces derniers voire leur simple connaissance de celles-ci. De même, la finalité de ces aides en devient confuse (notamment le Revenu de solidarité active, censé favoriser ab initio le retour à l'emploi ou encore les nombreux minima). Une simplification dans un premier temps de l'offre par une allocation unique (comme cela s'est fait au Royaume-Uni) permettra de lutter contre le non-recours et diffusera la connaissance de ces dernières, à défaut de réduire les coûts de traitement du fait de la nécessaire harmonisation des procédures et des traitements informatiques sous-jacents qu'impliquerait une telle réforme.

Dans un second temps, l'autonomisation et la mise en relation des acteurs de la protection sociale est primordiale, comme l'a d'ailleurs souligné pour l'organisation des soins le rapporteur du Ségur de la Santé. On peut notamment penser au rôle important que joue les acteurs étatiques et les collectivités territoriales dans la protection des personnes vulnérables, des missions complémentaires mais qui ne sont pas nécessairement coordonnées à défaut de coopération et de coordination suffisante. De manière générale, déléguant plus de pouvoirs aux acteurs locaux, le principe de subsidiarité gagnerait plus de sens et permettrait de réduire la latence qui peut exister dans les affaires multipartites. Corollaire de ce principe, la simplification réglementaire qui, sans renier toute homogénéité nationale, permettrait une adaptation aux circonstances locales et individuelles.

Malgré des aides nombreuses, le retour à l'emploi n'a pas été autant stimulé par ces dernières. Outre une meilleure coordination entre le département (chargée des aides sociales) et la région (chargée du développement économique) qui s'avère nécessaire tant leurs compétences ne sont que deux versants d'une même pièce, une plus grande liberté donnée à ces deux instances dans la détermination des instruments pour diminuer le chômage serait plus efficace notamment en ce qu'elle tiendrait compte des spécificités locales, départementales ou régionales. On peut citer l'adaptation et l'amélioration effectuées par les collectivités territoriales dans le cadre du projet des « Territoires zéro chômeur longue durée » qui ont permis une amélioration des perspectives de résultats du projet.

Culture

Enfin, la culture française est reconnue et constitue une source de richesse indéniable pour notre pays (91,4 milliards d'euros de C.A. générés tant par des petites et moyennes que par des grandes entreprises, représentant 2,3 % du PIB français tout en notant les emplois indirects qu'ils génèrent comme dans les secteurs de l'hôtellerie, le luxe etc.) tout autant qu'elle constitue une base de l'unité nationale. Pour autant, les industries culturelles et créatives sont confrontées à des défis, qu'ils soient structurels – avec notamment la protection sociale des travailleurs du secteur – ou conjoncturels – avec tout particulièrement l'accessibilité de l'offre culturelle ou encore la place toujours plus prégnante du numérique dans la diffusion des offres culturelles et de ses effets.

Il s'agit d'une part de renforcer la diversification de l'offre culturelle en améliorant le financement qui permettra l'innovation dans ce secteur. L'expertise culturelle française est présente à différentes échelles (notamment en matière d'architecture avec les Compagnons du devoir, de conception de jeux-vidéos avec Ubisoft notamment...) mais doit se saisir des nouvelles innovations et connaissances en cherchant des financements. La difficulté principale tient toutefois dans la disponibilité de ces derniers, l'innovation culturelle étant fondée sur un modèle économique dit du « prototype » qui implique des risques plus importants pour les investisseurs conséquemment plus réticents de prêter, voire à des coûts plus élevés. La Banque publique d'investissement récemment créée a pleinement vocation à dès lors apporter les revenus nécessaires, en investissant dans des start-ups sur des bases claires et surtout en concertation avec les acteurs de la recherche artistique. De plus, de la même manière que pour la gastronomie, l'offre culturelle française doit faire l'objet de campagnes de communication internationales multicanales plus présentes. On peut penser entre autres à renforcer la présence de Choose France du site France Tourisme. Pour autant, une action simplement étatique ne saurait suffire tant par les moyens que par sa finalité. La multiplication des initiatives comme Choose France par Business France, Atout France, ou Explore France, nuit à la cohérence de la campagne de promotion des atouts français et surtout laisse de côté des acteurs privés qui auraient tout à gagner à faire partie de ces campagnes de promotion.

La création d'un Groupement d'intérêt public commun qui rassemblerait des acteurs privés de la culture mais également publics (de l'État ou non) permettrait de défendre à travers le monde la culture française avec plus d'efficacité et en suscitant plus d'intérêts pour les investisseurs ou visiteurs étrangers. La diplomatie aurait, enfin, là encore, un rôle tout aussi important à jouer.

Un autre défi concerne le numérique de plus en plus plébiscité par le public consommant les biens culturels. Ainsi près de 50 % des jeunes de 15 à 28 ans accèdent-ils à la culture par ce biais. Si le numérique ouvre des possibilités en termes d'innovation (innovation à laquelle la France prend pleinement part, notamment grâce au développement de productions indépendantes et innovantes comme Miam ! qui développe la 3D temps réel), il constitue également un défi pour les acteurs à plus d'un titre. D'une part car il constitue un marché à l'échelle mondiale où les rapports de force sont différents : la position de force de certains acteurs du numérique devenus essentiels pour l'accès à l'offre culturelle peut notamment limiter et réguler les sources de revenu pour les artistes (la contribution de 3 majors de l'industrie musicale est ainsi concentrée, selon le Ministère de la Culture, dans 3 plates-formes audios seulement : Deezer, 33 %, Spotify 27 % et Apple, 13 % et enfin Youtube qui ne concentre que 4 % des revenus du streaming en France).





Une approche possible pour réduire les effets néfastes d'une telle concentration consisterait à étendre l'approche actuellement choisie pour la rémunération, par ces plateformes, des journaux dont les articles sont référencés (et arbitrairement classés selon des algorithmes) par les moteurs de recherche. Les « droits voisins » pourraient permettre la lutte contre les effets néfastes de ce marché oligopolistique, à défaut de pouvoir substituer l'offre existante par une nouvelle.

D'autre part il représente un défi car il a créé de nouvelles manières de consommer l'art, voire de le diffuser illégalement. Le piratage informatique prive notamment les créateurs de leurs revenus tandis que les immersions numériques sont également plébiscitées par une partie des consommateurs (on pense notamment aux spectacles « Sons et lumières »), d'où l'impératif de favoriser l'innovation pour répondre aux nouvelles possibilités offertes et éviter d'ankyloser la culture française limitée aux œuvres des siècles précédents. Enfin, la culture est, tout comme l'identité, un moyen d'unifier la Nation, mais elle demeure élitiste tant son accès et la connaissance de l'existence de cette offre ne sont bien maîtrisées que par une faible partie de la population. Il s'agit dès lors d'améliorer l'accessibilité de cette dernière par les étudiants et élèves de tous les milieux, en associant notamment des établissements scolaires dans la mise en place de projets culturels avec des institutions culturelles reconnues comme l'Opéra de Paris ou le Centre national de la musique.

Le Pass culture répond également à l'enjeu d'accessibilité en permettant à des populations aux revenus modérés d'accéder à l'offre culturelle, bien qu'elle ne constitue qu'une réponse limitée. Ainsi les distorsions de prix provoqués par le prix unique pour le livre induit symétriquement un coût élevé pour la littérature récente. Une réflexion est nécessaire pour structurellement parvenir à une accessibilité de l'offre à tous par le levier du coût de ces dernières. D'autres initiatives (comme la gratuité des musées le dimanche ou encore des tarifs préférentiels ou la gratuité pour les populations jeunes) constituent des leviers utiles pour améliorer l'accessibilité culturelle.

Sources :

Éducation

Commission européenne. « France | Eurydice ». Commission européenne, 2021 2020.

https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/france_fr.

Longuet, Gérard. « Réagir face à la chute du niveau en mathématiques : pour une revalorisation du métier d'enseignant - Rapport d'information ». Sénat, 6 juin 2021.

Ministère de l'éducation nationale, éd. L'état de l'École 2019. Paris: DEPP, 11.

Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. « Le budget et les finances du système éducatif ». Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Consulté le 5 janvier 2022.

<https://www.education.gouv.fr/le-budget-et-les-finances-du-systeme-educatif-89252>.

Mullis, Ina V. S., Michael O. Martin, Graham Ruddock, Christine Y. O'Sullivan, et Corinna Preuschoff. TIMSS 2011 Assessment Frameworks. Chestnut Hill, MA: TIMSS & PIRLS International Study Center, Lynch School of Education, Boston College, 2009.

OCDE. « Perspectives des politiques de l'éducation France ». OCDE, juin 2020.

OECD. Regards Sur l'éducation 2021: Les Indicateurs de l'OCDE. Paris: Organisation for Economic Cooperation and Development. Consulté le 5 janvier 2022.

https://www.oecd-ilibrary.org/education/regards-sur-l-education-2021_5077a968-fr?jsessionid=NZnFcsaMnjMWQQWjpvphAkch.ip-10-240-5-164.

Szukala, Andrea. « Teaching economics in secondary schools in Germany: a quarrel between the old school and modernists? » *Education et sociétés* 35, no 1 (20 novembre 2015): 67-85.

CULTURE

Quelles performances pour notre éducation ?

LES POINTS DE FORCE DE LA FRANCE

- Postes d'enseignants insuffisants
- Mesures d'évaluation du niveau des élèves et des enseignants à des niveaux paliers mises en œuvre
- Programmes scolaires qui s'adaptent aux évolutions technologiques (plus d'emphasis sur l'informatique avec la réforme du baccalauréat)
- Enseignement des enfants qui commence tôt (dès 2 ans) ; plus que dans d'autres pays Européen
- Scolarisation élevée et obligatoire, diminution du nombre de redoublants
- Des moyens accordés à l'État-Providence qui demeurent élevés et s'accroissent
- Des moyens d'action multiples, des acteurs nombreux et complémentaires
- Une offre culturelle variée et des programmes promouvant l'accessibilité nombreux (tarifs réduits voire gratuité pour les étudiants...)
- Offre culturelle qui est diverse et un marché culturel divers
- Le numérique constitue un moyen de rayonnement (séries télévisées avec la mise en place de Salto notamment)
- Formations artistiques connues et prestigieuses (École du Louvre, la Femis, ENSAS, Les Gobelins...)
- Des start-up innovantes soutenues par des fonds publics nombreuses (notamment Gleeph, Nomad Play...)

LES POINTS DE VIGILANCE DE LA FRANCE

- Métier peu valorisé et valorisant, désertion des concours et abaissement en conséquence du niveau des enseignants admis, pas de formation en continu ni de plan de gestion des carrières
- Pas de stratégie coordonnée de traitement des évaluations et de leurs résultats
- Maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves à la sortie du secondaire faible par rapport à la moyenne des pays développés et déclinant
- La qualité des formations ne permet pas de tirer profit de cette durée d'études plus élevée ; compétences travaillées sont inadaptés aux besoins exprimés par les entreprises et ne permettent pas une intégration rapide des diplômés dans la vie active
- Inégalités qui demeurent élevées et hétérogénéité des moyens accordés
- Des ressources étatiques limitées, un recours à l'endettement inquiétant
- Une offre d'aide difficile à identifier totalement pour les bénéficiaires, non-recours important, mille-feuille territorial qui n'aide pas au ciblage des aides pour les personnes les plus en nécessité
- Offres culturelles parfois peu connues ou peu attrayantes
- L'accès à la culture demeure toujours aussi coûteux et des initiatives ponctuelles ne peuvent suffire (à l'image du Pass Culture)
- Concurrence internationale rude et acteurs encore trop divisés (cf. Salto et la difficile adhésion de certains acteurs) pour des montants investis de moindre ampleur face à ceux investis par d'autres firmes
- Formations souvent peu connues ou connues de manière limitée par certaines catégories de la population
- Investissement encore trop limité et peu connu par l'ensemble des acteurs de la filière, investissement privé qui reste à inciter

AGOR'INFOS MA FRANCE 2022

ETAT DES LIEUX

Le Cercle Orion se trouve à une étape déterminante de son développement ; ayant conclu le premier volet de l'enquête **Ma France 2022**, il s'apprête à lancer son **cycle présidentiel** au cours duquel les candidats à la présidence et leurs représentants seront invités pour débattre de leurs propositions et position sur les propositions du Cercle. L'opération **AimPactons chez vous** d'AimPact continue sa démarche.

MA FRANCE 2022 : L'ENQUÊTE CONTINUE !

Le premier volet de l'enquête *Ma France 2022* consistait à sonder les **membres et non membres du Cercle Orion sur les propositions de ce dernier**. Les résultats ont été publiés avant les vacances et ont révélé :



+ DE 70 %
des interrogés approuvent les
mesures proposées

ACCÉDER AUX
RÉSULTATS DE
L'ENQUÊTE ET À SA
SYNTHÈSE :



Fort de ce lancement, AimPact et Orion ont ensuite lancé le **volet 2 de l'enquête MF2022 autour des vulnérabilités ressenties par les Français**. Tout le monde est invité à participer.



PARTICIPER AU VOLET 2

AGORA LA NOUVELLE MAISON COMMUNE & UN NOUVEAU DÉPART

La cérémonie des vœux du 17 janvier a été l'occasion d'annoncer **les changements majeurs dans l'organisation du Cercle**. Il s'agissait tout d'abord de **présenter le rapport stratégique retraçant les étapes de développement de l'écosystème**, mais aussi de lancer la maison commune **Agora**.

Cette maison commune a vocation à rassembler le Cercle Orion (think tank) et le *do thank* d'AimPact pour renforcer les synergies et la participation de l'écosystème sur la scène publique.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS DU CERCLE

- **26 janvier 2022** : Dîner débat avec Madame le Ministre Agnès PANNIER RUNACHER
- **février 2022** : Cycle présidentiel, dîner avec Xavier BERTRAND
- **16 février 2022** : Dîner débat sur l'écologie avec l'ancien Ministre Corinne LEPAGE
- **1er mars 2022** : Dîner débat avec Étienne KLEIN
- **21 mars 2022** : Colloque solennel au Sénat sur la démocratie participative

ESPRIT ORION

ÉDITOS POLITIQUES

« Qu'est devenue la gauche », **A. Delon**

« Face à la crise sanitaire, l'impérieuse obligation d'anticiper l'incertain », **T. Foures**

GÉOPOLITIQUE

« Quelles origines et quelle solution potentielle à la crise qu'affronte le Liban »,

T. Borel

ÉCONOMIE

« Quelles conséquences de la crise en termes d'emploi », **L. Schuller-Allal**

IDENTITÉ

« En quoi la crise de l'autorité républicaine nous amène-t-elle à repenser la vie démocratique ? », **Cercle Orion**



L'ÉDITO

QU'EST DEVENUE LA GAUCHE

Par Aymeric Delon

Force est de constater que, si le « bloc de gauche » (et donc LA gauche) rassemblait autour de 50% des Français lors des suffrages électoraux passés, les sondages actuels — qui, s'ils ne sont pas une prédiction astrologique de l'élection prochaine n'en reste pas une photographie instantanée et pertinente de la sociologie politique française — décrivent un bloc de gauche ne rassemblant plus qu'un quart des votants, moitié moins. (Dire LA gauche impose une unité, unité qui n'a jamais réellement existé mais si elle a eu quelques manifestations politiques, quoique rare, dans les décennies passées. Nous ferons dans un premier temps l'hypothèse d'un bloc monolithique.) Pour savoir qu'est devenue la gauche, il faut comprendre les sous-jacents de la contraction à cette portion congrue. Si l'esprit animant ces quelques lignes est celui de l'analyse, l'âme, empreinte du souvenir de Gambetta, Clémenceau ou Mendès, est saisi de la froideur d'une autopsie...

La gauche est victime d'un renversement socio-politique complet. Jacques Julliard, intellectuel éminent, cfdtiste au plus profond de son cœur, a, dans un entretien télévisuel récent, livré ce jugement tranchant : aujourd'hui plus que jadis, « la gauche a préféré ses intellectuels à ses électeurs » [1]. Loin de se battre pour la justice sociale qui obère les espérances des classes populaires, la gauche s'est embourgeoisée. Attention, loin d'exprimer l'idée que, pour défendre les classes populaires, il faudrait inéluctablement en être, postulat suant de stupidité, qui de surcroît signerait le renoncement à toute beauté universelle du combat politique. Mais pour défendre ses électeurs, il faut les écouter. Attentivement.

Ces vies, parfois distincte de la sienne, ils faut comme les vivre sans les vivre. Si cette distance n'est pas nouvelle, la gauche aujourd'hui a opéré une rupture électorale. Rupture profonde, sans doute pour longtemps incicatrisable. Le peuple, elle ne se bat pour lui, elle l'ignore, pire parfois elle le méprise. Elle exècre ces « beaufs », ses « ploucs » dans leur campagne, qui aime leurs traditions et résistent à leurs révolutions. Or, rien n'est pire politiquement que de ne plus respecter ses électeurs. Les sondages témoignent, d'une voix criante, cette réalité, ce détournement. Et le pire dans tout cela, c'est l'aveuglement des politiques de gauche. Dans une phrase qui illustre ce propos de la manière si pure du « cas d'école », il y a quelques jours, Anne Hidalgo, la mairie de Paris, s'est plaint de son faible score pronostiqué en déclarant que « les sondeurs avaient omis les classes populaires ». Non. Pire, elle y fait son pire score. En somme, derrière le mépris du « beauf populo » qu'elle ne dissimule plus, la gauche souffre de sa déconnexion.

Cette déconnexion procède d'un bouleversement idéologique qui a progressivement gagné la gauche. Le sociologue Marcel Gauchet analyse celui-ci ainsi : l'effondrement du communisme, « au-delà des solutions collectivistes, c'est l'ensemble du modèle du contrôle public de l'économie qu'il a disqualifié. [...] La social-démocratie y a perdu son âme et sa raison d'être. [...] Gagnée sociologiquement et culturellement par l'esprit individualiste régnant, elle a cru trouver une compensation à ses limites sur le terrain économique par des politiques sociétales en faveur des minorités et des causes identitaires. Elle a perdu dans ce renoncement économique et cette reconversion culturelle une grande partie du soutien des milieux populaires qui constituaient son électorat naturel » [2].



La gauche s'est idéologiquement refermée. Refermée dans un entre-soi composé de médias et d'universités notamment. Ceci particulièrement dans le cadre de l'influence de la gauche américaine - "gauche morale" selon Marcel Gauchet - dont les attitudes, anti-républicaines, s'intègrent dans une réelle logique totalitaire. En particulier, alors qu'il y a cent cinquante ans, la gauche portait la liberté de la presse et d'opinion, aujourd'hui elle organise des autodafés, elle construit de la censure. Ainsi, ces derniers jours, "de peur d'offenser leurs élèves, des écoles canadiennes censurent Nadia Murad, prix Nobel de la paix 2018. La raison invoquée ? Son livre, *La dernière fille : mon histoire de captivité et mon combat contre l'État islamique*, pourrait favoriser l'islamophobie, rapporte le quotidien *The Globe and Mail*. C'est oublier que la jeune irakienne de 28 ans a été, durant trois mois, l'esclave sexuel de pas moins de 13 soldats de Daech en 2014, avant qu'elle ne parvienne à fuir jusqu'en Allemagne" rapporte *Le Figaro* [3]. Le temps de *L'opium des intellectuels* de Raymond Aron est donc malheureusement de retour. Cette gauche morale, d'expansion inquiétante (Jean-Luc Mélenchon, il y a peu républicain universaliste convaincu, s'est convertie aux thèses de la cancel culture et du wokisme), préfère donc un monde utopique, dans les nuées, plutôt que de s'ancrer dans le réel. Or, pour Aron, "l'intellectuel ne refuse pas l'engagement, le jour où il participe à l'action, il en accepte la dureté.

Mais il s'efforce de n'oublier jamais ni les arguments de l'adversaire, ni l'incertitude de l'avenir, ni les torts de ses amis, ni la fraternité secrète des combattants". Le regretté Jean Daniel, le cœur résolument à gauche, avait exprimé à François Mitterrand, à propos de son image de campagne de 1981, dans cette scénographie de la France authentique avec en fond un village et son clocher, que la gauche ne pourrait refaire une telle image d'ici plusieurs années du fait d'une mue intellectuelle de la gauche vis-à-vis de l'immigration. Si véridique et si triste présage.

Ce même Jean Daniel écrivait qu'il "ne pardonner[ait] jamais à [sa] famille, la gauche, d'avoir abandonné la nation aux nationalistes, l'intégration aux xénophobes et la laïcité aux communautaristes" [4]. Jacques Julliard, dans un papier publié au *Figaro* cet été [5], soulignait à quel point la gauche actuelle a dédit tous ces combats et valeurs passés : "Ainsi en matière de laïcité, qui fut longtemps le critère discriminant entre la gauche et la droite, permettant par exemple le maintien artificiel des radicaux à l'intérieur de la gauche. On a vu dans une période récente une grande partie de la gauche intellectuelle et de l'extrême gauche abandonner la laïcité tout court, au profit d'une laïcité «ouverte» (tu parles!), en vérité très laxiste, comme si cette gauche concédait à des islamistes, parfois proches du terrorisme djihadiste, ce qu'elle refusait naguère aux catholiques. Jadis on expulsait de France les enseignants catholiques et les pères Chartreux, aujourd'hui on prétend rapatrier les familles de musulmans égarés dans le djihad. Comment le «peuple de gauche» se reconnaîtrait-il dans cet islamo-gauchisme imbécile?" Et là encore, les personnes de gauche sont aveugles : dans une émission radiophonique récente, l'économiste Julia Cagé, représentante nec plus ultra de cette gauche actuelle, accusait Emmanuel Macron de la droitisation de la France [6]. Non, la France est entrée dans un mouvement politique dextrogyre, décrit par un autre invité de la même émission, Dominique Reynié [7], aussi car la gauche s'est rabougrie et les valeurs républicaines qu'elles défendaient ne le sont plus que par la droite.

La gauche peut aller jusqu'à constituer un danger pour la France. A minima un sacrifice, comme l'illustre le nivellement continu du niveau scolaire décidée par la succession de ministres de l'Education nationale de gauche, qui a sacrifié une génération d'enfants et donc de la croissance et de la confiance françaises.



Au pire, une duplicité - ou du moins une effarante naïveté - en se faisant le cheval de Troie des islamistes qui n'espèrent que cela pour se distiller dans la vie politique et sociale française et liquider, une fois fait, ceux qu'ils considèrent comme trop "libéraux" et "dégénérés", à savoir et à commencer par la gauche "morale" ...

Néanmoins, la gauche demeure encore plurielle. Pour la simplicité de l'analyse, sécable en deux : la gauche traditionnelle, héritière d'une tradition socio-politique du XXe siècle (le PS et le PCF), et la gauche 2.0, qui est la plus audible (EELV et LFI). La première a encore des valeurs historiques de gauche : Anne Hidalgo entend défendre l'universalisme, Fabien Roussel rappelle que "la sécurité n'est ni de droite ni de gauche". Or, force est de constater que cette gauche là se laisse peu à peu vérolé par l'idéologie de la gauche anglo-saxonne qui, tout comme les propos très à droite d'un Eric Zemmour, instille la division voire l'implosion nationale. Or, le temps est au social, le temps est à la dignité du travail, à la transition écologique, à la réduction des inégalités devenus toujours plus inacceptables. Mais la gauche n'est plus - du moins aujourd'hui - moralement à la hauteur de ce rendez-vous ... et les électeurs, attachés à leur France, son patrimoine et ses valeurs, le lui rappellent cruellement.

[1] LCP, Les grands entretiens avec Yves Thréard, conversation avec Jacques Julliard, nov. 2021

[2] Marcel Gauchet, La droite et la gauche. Histoire et destin, postface, 2021

[3] Lou Fritel, Le Figaro, "De peur d'offenser leurs élèves, des écoles canadiennes censurent Nadia Murad, prix Nobel de la paix 2018", 18 nov. 2021

[4] Jean Daniel, avec Benoît Kanabus et une préface d'Emmanuel Macron, Réconcilier la France. Une histoire vécue de la Nation, nov. 2021, posthume

[5] Jacques Julliard, Le Figaro, "Fausse droitisation et vraies menaces", 04 juill. 2021

[6] France Culture, L'esprit public, "Que reste-t-il de la droite républicaine?", 07 nov. 2021

[7] Victor Delage, Fondation pour l'innovation politique, "La conversion des Européens aux valeurs de droite", mai 2021



L'ÉDITO

FACE À LA CRISE SANITAIRE, L'IMPÉRIEUSE OBLIGATION D'ANTICIPER L'INCERTAIN

Par Tom Foures

En évitant de nouvelles restrictions de déplacement, le gouvernement a une nouvelle fois démontré son désir d'établir un équilibre entre libertés économiques et libertés individuelles, tout en garantissant la santé publique et l'accès au soin. Il en découle une préférence pour les mesures incitatives en faveur de la vaccination ou qui des obligations individuelles. Un tel choix peut s'avérer gagnant, bien que reposant sur des incertitudes à même de mettre en péril l'efficacité des mesures et qui pourraient contraindre in fine les autorités à adopter les mesures qu'elles avaient jusque-là évitées. Pour autant, la prise en compte de cette incertitude est possible.

Les mesures de restrictions nouvellement édictées et relativement légères par rapport à d'autres extrêmes en Europe (certains pays ayant déjà décidé de reconfiner leurs populations), reposent sur un constat et des suppositions fragiles. D'une part, sur la décorrélation entre le nombre de contaminations et la pression exercée par l'épidémie sur le système soin de sorte que des mesures fortes telles qu'un confinement (aux conséquences économiques et sociales par ailleurs substantielles) n'eût été proportionnées. Ces mesures se basent également sur la présomption que l'efficacité de la troisième dose (comprise en termes de protection effective et de durée de l'immunité procurée), et le déploiement de cette dernière, seront suffisamment importantes pour juguler la diffusion du virus, et ainsi éviter une situation de crise analogue à celle connue il y a un an.

Les circonstances ont cependant changé, notamment avec l'arrivée d'Omicron, même s'il existe des premiers éléments encourageants et indiquant un effet moindre sur les hospitalisations que les précédents variants[1]. En outre, les présomptions sous-jacentes à ces décisions reposent sur des fondations fragiles. L'efficacité du vaccin, pierre angulaire de la politique sanitaire, dépend de sa capacité à être adoptée par une majorité de la population, alors qu'une partie de la population réfractaire aux vaccins demeure. Ensuite, la durée de l'immunité conférée par la dose est toujours en discussion dans la communauté scientifique[2] : un déploiement rapide de cette dernière est primordial pour prendre le virus de vitesse et ainsi éviter un affaiblissement de la barrière immunitaire collective. Enfin, si la vaccination constitue un moyen efficace afin d'éviter un engorgement des hôpitaux en agissant directement sur la diffusion du virus, les conséquences indirectes de la forte diffusion virale ne peuvent être ignorés et leurs conséquences peuvent être substantielles. Il s'agit d'une part de la fatigue des équipes soignantes confrontées au Covid-19 pendant plus de deux ans, aux pénuries de personnel dans les structures hospitalières. Potentiellement, l'augmentation des contaminations pourrait déstabiliser l'organisation de la société par les absences concomitantes de travailleurs dans des secteurs essentiels, comme l'a rappelé d'ailleurs le Conseil scientifique.

Il existe peu de certitudes à l'heure actuelle sur les effets de la nouvelle vague épidémique pour ne pas évoquer l'incertitude qui domine. Ce manque d'anticipation possède des conséquences substantielles pour les agents, qui ne peuvent anticiper ni les conséquences de l'épidémie sur eux-mêmes, ni les décisions prises par les autorités sanitaires.



S'il est difficile d'empêcher ce doute d'exister, il apparaît pour autant nécessaire – et à plus fortes raisons alors que le virus paraît devenir endémique –, dans l'édiction des politiques publiques de lutte contre l'épidémie, d'intégrer cette incertitude de sorte à en diminuer ses conséquences néfastes. Il ne s'agit pas de déterminer ce qui est indéterminable mais de définir les grands axes de lutte contre le virus et de développer des stratégies de long terme et stable pour pouvoir répondre aux évolutions de la crise.

Le gouvernement a déjà commencé à intégrer cette vision de long-terme dans sa stratégie. Le refus de restrictions fortes pour favoriser des mesures individuelles et des fortes incitations constitue un fil directeur bénéfique pour tous les acteurs sociétaux, à même d'envisager les possibles mesures en cas de détérioration de la situation. Cependant, cette ébauche est insuffisante, tant car les décisions prises reposent de prime abord sur des présomptions fragiles et toujours en discussion dans la communauté scientifique, mais également car elle ne parvient pas à développer les outils qui permettent une adaptation des services de soin et de la société aux crises.

Une telle adaptation pourrait prendre place à l'échelle des services de santé. L'engorgement des hôpitaux obère le traitement des autres maladies, soit en raison du manque de moyens qui sont dédiés à la crise, soit car le traitement de ces dernières est directement affecté par la pandémie (on pense notamment aux traitements requérant une forte proximité entre le patient et le soignant). Ainsi, même si les services d'urgence ne sont, pour l'heure, encombrés par les cas Covid-19, les services de soin ne peuvent garantir à tous un traitement rapide et de même substance que s'il avait été en dehors d'une crise, et ce alors que la sortie de crise semble lointaine.

L'anticipation pour résoudre ce tiraillement entre la continuité du service public de soin pour tous les malades et le traitement spécifique des patients atteints du Covid est néanmoins possible et souhaitable. Aux États-Unis, des réflexions ont émergé sur les « standards de soin en temps de crise », afin d'intégrer la contingence sanitaire dans l'offre de soin et surtout de répondre aux enjeux d'augmentation des malades, de leur diversité, malgré une stagnation voire diminution des ressources de soin[3]. Cela passe notamment par la recherche du meilleur résultat sanitaire à l'échelle d'un groupe, plutôt qu'à l'échelle individuelle. Ces réflexions sont nécessaires en ce qu'elles permettent aux systèmes de soin de répondre de manière humaine et dans le respect des obligations qui sont les leurs à la tension perpétuelle créée par la crise. Les déprogrammations des soins peuvent ainsi être optimisées, voire limitées, tandis que le personnel de soin peut sortir moins éprouvé avec ces nouveaux standards de crise.

L'appréhension en amont des conséquences de la crise pour mieux pouvoir y répondre de manière efficace et flexible, pourrait aussi bénéficier au secteur économique. Les mesures du « quoi qu'il en coûte » ont eu un effet conséquent sur les finances publiques. L'incertitude est d'autant plus grande que, si, à l'heure actuelle, les dettes Covid cumulées ont été rachetées pour partie par la Banque centrale européenne[4], rien n'est moins sûr quant à la durée pendant laquelle la BCE va garder les fonds dans son bilan. Une remise en vente sur les marchés de ces titres de dette souveraine pourrait ainsi engendrer une hausse des intérêts de la dette souveraine, ce qui engendrerait une pression accrue sur les finances publiques. Une gestion par anticipation de la crise par les services de soin permettrait à cet égard d'éviter de recourir à des mesures strictes d'interruption d'activités qui s'avèrent coûteuses pour l'État à travers le soutien qu'il offre aux entreprises concernées.



Enfin, cette intégration du phénomène crise pourrait toucher plus généralement l'organisation des acteurs économiques. Le développement de principes généraux, modérées mais stables visant à la protection des personnes en privilégiant les mesures les moins coûteuses, les moins intrusives tout en restant les plus efficaces, offrirait des marges de manœuvre larges aux acteurs économiques à même de s'adapter en fonction de leurs circonstances locales mais surtout une capacité d'anticipation des mesures sanitaires gouvernementales. Cela pourrait notamment prendre la forme d'une complémentarité des mesures de protection individuelle et collective (e.g., port du masque FFP2 avec un test antigénique ou autotest peu intrusif) et de contraintes souples sur les activités (comme l'organisation d'événements en plein air ou l'obligation d'un renouvellement fréquent de l'air ambiant), et ce pour une période longue. Des principes clairs et qui permettent l'implémentation de mesures plus ou moins précises mais qui sont prévisibles par l'ensemble des acteurs de la société.

La crise sanitaire du Covid-19 a bouleversé l'organisation de la société, de ses services de soin, de ses activités économiques. Jusqu'à présent, sa gestion s'est faite au gré des variations des hospitalisations et contaminations, obligeant la société à vivre avec des mesures fluctuantes et plus ou moins fermes pour garantir la stabilité du service de soin. Une telle fluctuation a engendré de l'incertitude, une anxiété, voire de l'épuisement. Cette stratégie ne peut être suivie sur le long terme. Alors que le virus semble s'installer pour une période indéterminée, le gouvernement doit intégrer la contingence de la crise dans ses décisions et politiques. Il s'agit de permettre la connaissance et l'anticipation pour l'avenir par la population, des mesures sanitaires, tout en garantissant l'équilibre entre maintien des activités économiques et garantie de l'accès aux soins.

[1] Ewen Callaway et Heidi Ledford, « How Bad Is Omicron? What Scientists Know so Far », *Nature* 600, no 7888 (9 décembre 2021): 197-99, <https://doi.org/10.1038/d41586-021-03614-z>; Bryan Christie, « Covid-19: Early Studies Give Hope Omicron Is Milder than Other Variants », *BMJ*, 23 décembre 2021, n3144, <https://doi.org/10.1136/bmj.n3144>. Cela doit également être nuancé par la capacité d'échappement vaccinal a priori plus impotante du variant (Lihong Liu et al., « Striking Antibody Evasion Manifested by the Omicron Variant of SARS-CoV-2 », *Nature*, 23 décembre 2021, <https://doi.org/10.1038/d41586-021-03826-3>) et de l'efficacité a minima amoindrie des traitements à base d'anticorps (Max Kozlov, « Omicron Overpowers Key COVID Antibody Treatments in Early Tests », *Nature*, 21 décembre 2021, <https://doi.org/10.1038/d41586-021-03829-0>).

[2] UK Health Security Agency, « SARS-CoV-2 variants of concern and variants under investigation in England; Technical briefing: Update on hospitalisation and vaccine effectiveness for Omicron VOC-21NOV-01 (B.1.1.529) », 31 décembre 2021.

[3] John L. Hick et al., « Crisis Standards of Care and COVID-19: What Did We Learn? How Do We Ensure Equity? What Should We Do? », *NAM Perspectives*, 30 août 2021, <https://doi.org/10.31478/202108e>.

[4] Ce qui rend nul le coût de la dette pour la France en tant qu'État membre de la zone euro et faisant valoir, à cet égard, ses droits de seigneurage.

CONTRIBUTION

ÉCONOMIE

QUELLES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR L'EMPLOI ?

Par Léa Schuller-Allal

La crise sanitaire, soudaine et brutale, l'a été également pour le marché de l'emploi. Les 715 500 suppressions d'emploi annoncées au premier semestre 2020 ne constituent qu'une représentation grossière et en trompe l'œil de la situation puisqu'elle omet tout une partie des individus : le « halo du chômage » avait progressé de 1,8 million d'individus fin 2019 à 2,9 millions au deuxième trimestre 2020 tandis que le sous-emploi avait augmenté de 18,8% à 28,9% à la même période[1].

Au deuxième semestre 2021, le chômage était quasiment identique à son point avant l'irruption de la crise sanitaire fin 2019, à 8,0% de la population active en France (hors Mayotte)[2]. Dans certaines fonctions ordinairement dynamiques, la valse des recrutements au deuxième trimestre 2021 avait secondé le gel des embauches, synonyme de statu quo de part et d'autre du marché de l'emploi du fait du doute ambiant quant à la crise sanitaire.

Pourtant, ce rebond à la suite de la crise est contrasté en fonction des secteurs, des individus et des régions. Il touche davantage les métiers de l'industrie et des services que ceux de l'automobile, de l'aéronautique et des métiers de l'évènementiel, de la culture et de la restauration tandis que la crise impacte encore plus durablement les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Si cette crise conjoncturelle a requis la mise en place de mesures dites « d'urgence » et qui ont permis de sauvegarder une partie des emplois menacés, elle a également mis en relief les difficultés structurelles sous-jacentes qui devront être traitées en profondeur aux cours des prochaines années.

Nos propositions se concrétisent autour de trois axes principaux :

Proposition n°1 : A court-terme, affiner les dispositifs de soutien mis en place pour l'emploi

Largement bienvenues lors de l'incertitude et de l'urgence du mois de mars 2020, les mesures proposées aux entreprises pour le maintien de l'emploi doivent dorénavant être plus mesurées et ajustées. En effet, les pouvoirs publics ne peuvent plus se permettre de « saupoudrer » l'économie française d'aides financières. Aussi, garantir un régime de droit commun de l'activité partielle - restant à la charge de 40% pour les entreprises - pour tous types d'activités ne constitue pas un gage d'équité, mais plutôt un acte délétère pour les secteurs et les individus les plus directement impactés par les conséquences des restrictions sanitaires. Les dépenses publiques purement incitatives ne sont pas les plus efficaces pour les catégories de populations de demandeurs d'emploi les moins fragiles.

En contrepartie, ces aides doivent être davantage soutenues pour les entreprises les plus touchées à 100%, sans pour autant multiplier ces mesures auprès des entreprises « zombies », mais davantage en identifiant celles dont la survie après la crise pourra être durable.

Ceci s'applique aussi aux étudiants, dont 58% d'entre eux avaient perdu, réduit ou changé leur emploi au cours du premier confinement[3], et qui ne peuvent pas prétendre aux dispositifs de chômage en place. Un revenu universel d'activité devra leur être consacré selon des modalités définies en tout équité.



Proposition n°2 : A moyen-terme, repenser l’accompagnement et l’insertion des personnes les plus éloignées de l’emploi

L’incertitude de la crise sanitaire avait engendré un arrêt quasi-total des recrutements pendant la période du premier confinement, avec une baisse de 30 à 40% sur l’année par rapport à 2019. Les individus au chômage de longue durée ont donc été encore davantage écarté de l’accès à un emploi, touchant notamment les jeunes et les seniors ; et les chômeurs plus proches de l’emploi en mars 2020 avaient pu alors être considérés comme des chômeurs de longue durée suite à cet arrêt prolongé et soudain.

Il convient donc de prendre des mesures pour accompagner au plus proche ces individus et pour augmenter la densité des contacts entre ces derniers et les professionnels chargés du conseil à l’emploi. Il faudra aussi prévoir une aide au retour à l’emploi après une période prolongée d’inactivité pour anticiper au mieux la reprise de chacun, par des mentors ou un suivi complémentaire des services du Pôle Emploi.

Proposition n°3 : À long-terme, résoudre les difficultés structurelles exacerbées par la crise

1. Revaloriser les travailleurs des premières lignes

Certains métiers - le personnel soignant, les forces de l’ordre, les pompiers, les éducateurs, les professionnels de la distribution et autres - ont été particulièrement mis à contribution pour faire face à l’épidémie du Covid. Cette crise historique a mis en lumière leur caractère fondamental pour la nation mais aussi leur baisse d’attractivité, puisque souvent jugés difficiles et peu valorisés.

Les premières réformes engagées devront être perpétuées afin d’améliorer les conditions de travail et de salaire de ces métiers sur le long terme et de continuer à attirer des jeunes recrues pour subvenir à la demande croissante de ces activités.

2. Accompagner les jeunes vers un emploi professionnalisant

Les jeunes diplômés ont été les plus impactés, trois quarts des destructions d’emploi enregistrées au premier semestre 2020 concernent des contrats à durée déterminée et des contrats intérim, qui sont surtout occupés par les jeunes[4]. Paradoxalement, près de 8 entreprises sur 10 qui prévoient de recruter au moins un cadre au 3e trimestre 2021 anticipent des difficultés pour recruter le bon candidat[5]. Dès lors, comment faire en sorte que l’offre rencontre mieux la demande ?

L’offre de formation devra être rendue cohérente aux besoins actuels mais aussi futurs des entreprises en passant par des plans d’investissement massifs avec des résultats sur le long terme. Pour cela, une concertation massive entre les représentants de l’éducation nationale et supérieure ainsi que les acteurs des entreprises de tout type devra être organisée pour prévoir un plan de formation et d’investissement sur les prochaines années par ordre de priorité.

—

[1] INSEE

[2] ibid

[3] Observatoire de la Vie Etudiante

[4]

<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/recrutement-post-covid-les-nouvelles-cles-pour-attirer-les-jeunes-892220.html>

[5] Baromètre Apec

CONTRIBUTION

GÉOPOLITIQUE

Par Thomas Borel

Les affrontements armés qui ont eu lieu jeudi 14 octobre dans le centre-ville de Beyrouth entre des militants chiites et les forces libanaises de Samir Geagea ont constitué une culmination de la tension qui règne au Liban depuis l'installation de la crise économique et politique à l'automne 2019. Certains observateurs y ont même vu le prémice de la résurgence des violences interconfessionnelles qui ont mené le pays du cèdre à la guerre civile pendant quinze ans, de 1975 à 1990. Le Liban, frappé par une importante crise politique et économique qui a conduit plus de 70% de sa population à passer sous le seuil de pauvreté selon la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale, a également été endeuillé par l'explosion des silos du port de sa capitale en août 2020 qui a occasionné des dégâts importants sur la moitié du bâti de la ville et plus de deux cents décès.

Ainsi, comment le pays qu'on appelait autrefois la « Suisse de l'Orient » est-il parvenu à ce stade de déshérence et quelle solution pourrait l'aider à se redresser ?

I. La mainmise du Hezbollah sur la vie politique et la crise économique et financière a conduit le Liban au bord du gouffre

QUELLES ORIGINES ET QUELLE SOLUTION POTENTIELLE À LA CRISE QU'AFFRONTÉ LE LIBAN ?

1.1 La toute-puissance du Hezbollah est une des causes principales de l'ornière dans laquelle se trouve le Liban

La place de *primus inter pares* et de première force armée nationale qu'occupe au Liban depuis la fin de la guerre civile le Hezbollah, un des principaux partis représentatifs de la minorité musulmane chiite, a fait passer le pays au rang de paria de la scène internationale en raison des liens que ce parti entretient traditionnellement avec l'Iran et la Syrie, notamment depuis le début de la guerre civile syrienne en 2011. Ainsi, les Etats-Unis et la plupart des Etats occidentaux considèrent le Hezbollah comme une organisation terroriste, ont instauré en conséquence un régime de sanctions contre ce dernier et handicapent ainsi une partie de l'économie libanaise qui se voit suspectée de financement du terrorisme et donc traitée comme à haut risque.

En plus de l'impact économique, l'importance du Hezbollah dans le pays accroît les tensions géopolitiques avec le voisinage immédiat du Liban et ses alliés traditionnels et principaux partenaires économiques du Golfe. Ainsi, Israël mène des incursions récurrentes dans le Sud du pays pour affaiblir le Hezbollah, l'Arabie saoudite a retenu en otage le premier ministre libanais Saad Hariri en 2017 afin de le pousser à se débarrasser des ministres de son gouvernement rattachés à la milice chiite, ce qui avait conduit le Président Macron à se déplacer à Riyad afin de débloquer la situation. De même, fin octobre 2021, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite ont rappelé leurs ambassadeurs après des propos hostiles à la guerre au Yémen du ministre de l'information libanais.



Ayant été mêlés de près à la gestion du port de Beyrouth avant l'explosion d'août 2020, les principaux responsables politiques du Hezbollah sont également menacés par l'enquête judiciaire sur les causes de l'explosion, qui investigate sur la possibilité que le chargement de nitrate d'ammonium à l'origine de l'explosion ait été initialement destiné au régime syrien de Bachar el-Assad. C'est la raison pour laquelle le Hezbollah tente par tous les moyens de bloquer l'avancée de cette enquête, par exemple en organisant de nombreuses manifestations afin de dénoncer la "partialité" des différents juges qui se sont succédé à la tête de l'enquête. C'est une de ces manifestations à Beyrouth qui a dégénéré le 14 octobre dernier et a vu des affrontements armés avec des milices chrétiennes.

Ainsi, tant que le Hezbollah dominera le Liban, la situation politique et géopolitique ne pourra s'améliorer et le pays aura d'importantes difficultés à sortir de l'ornière dans laquelle il se trouve.

1.2 La dégringolade économique que connaît le pays depuis deux ans l'a conduit au bord de l'effondrement

En plus de la situation politique complexe dans laquelle se trouve le Liban en raison de la présence du Hezbollah sur son sol, le pays est en proie à une importante crise économique depuis 2019, qui a conduit le PIB global du pays à baisser de plus de 30% en trois années. La récession conjoncturelle de 2018 s'est renforcée d'une crise de confiance des Libanais dans leur système financier et leur monnaie, la livre libanaise, conduisant à la croissance fulgurante d'un marché parallèle monétaire où le cours de la monnaie était dix fois inférieur à celui officiel.

De plus, face à l'ampleur de la crise, les banques ont instauré un système de contrôle de facto des capitaux fin 2019 qui empêche leurs clients d'accéder aux devises étrangères et restreint les capacités de retrait en livre libanaise.

Cette dégradation importante des conditions économiques a également entraîné d'importantes manifestations contestataires à l'encontre du système politique et bancaire libanais dès octobre 2019, un mouvement influencé par le Hirak algérien ayant lieu à la même période. Comme dans un cercle vicieux, ce blocage partiel de l'économie a continué à dégrader la situation économique. La survenance de la pandémie de coronavirus qui a paralysé l'économie mondiale, ainsi que l'explosion du port de Beyrouth par où transitaient la majorité du commerce extérieur du Liban n'ont pu que renforcer cette situation délicate.

Ainsi, la crise a engendré la plus importante vague d'émigration qu'a connue le pays depuis la guerre civile ainsi qu'une augmentation considérable du taux de pauvreté, de 20 à 70 % de la population en trois ans. Ces évolutions rendent les perspectives de sortie de la crise économique encore plus illusoire, dans un pays où les plus riches et les plus instruits sont partis et où ne restent majoritairement que des populations appauvries et généralement moins formées.

II. - Derrière ces apparences, c'est bien le système confessionnel libanais qui est la principale raison de ce déséquilibre et qui doit être réformé



1.1 - Les retombées néfastes du système confessionnel libanais

Les causes de la crise multiforme que traverse actuellement le Liban peuvent être cherchées dans le rôle que joue telle ou telle faction, dans le secteur bancaire libanais, mais c'est bien dans le système politique du pays que réside la source de la domination du Hezbollah et du manque de confiance profond dans le système que la population éprouve.

En effet, le système politique libanais initié par la puissance mandataire française dans les années 1920 repose sur une base confessionnelle qui répartit l'ensemble des postes d'importance entre les différentes minorités religieuses présentes au Liban. Si ce fonctionnement était initialement informel en-deçà des principaux postes à responsabilité, il a fait l'objet d'une application de plus en plus rigoureuse au gré des ans et s'est étendu à l'ensemble des strates politiques et administratives du pays. Ainsi, par exemple, la tête des pouvoirs exécutif et législatif repose sur la hiérarchie confessionnelle suivante: le président est chrétien maronite, le premier ministre est musulman sunnite et le président du parlement est musulman chiite. De même, au sein du gouvernement, un équilibre doit être préservé entre les ministres chrétiens et musulmans.

Ce fonctionnement, supposé protéger les droits de l'ensemble des minorités dans un pays multiconfessionnel, a donné lieu à l'instauration d'un vaste système clientéliste d'envergure nationale où les partis sont guidés par la seule volonté de redistribuer à leur base électorale prédéterminée par leur religion les ressources qu'ils obtiennent au niveau national. L'exemple du système social instauré par le Hezbollah est ici particulièrement intéressant, puisque ce dernier a créé ses propres hôpitaux et écoles afin de soigner et d'éduquer l'électorat chiite au lieu de tâcher de redresser le système public.

Ainsi, plutôt que d'investir dans les infrastructures nationales, le confessionnalisme pousse les décideurs politiques à agir uniquement au niveau de leur base politique confessionnelle.

Une des conséquences de ce clientélisme est une corruption considérable, visible par la 149e place sur 180 pays qu'occupe le Liban dans le classement 2020 de perception de la corruption élaboré par Transparency International, ainsi qu'un manque de confiance criant des Libanais dans leurs dirigeants. Mais la politique libanaise en pâtit aussi, avec un blocage complet des rouages institutionnels par des personnalités politiques inamovibles, qui s'est notamment manifesté par l'absence de formation du gouvernement d'août 2020 à septembre 2021 ou bien par l'impossibilité de mettre sur pied un gouvernement réformateur qui puisse revenir sur le système confessionnel. Si le système confessionnel libanais était à l'origine pensé comme une solution à l'oppression des minorités religieuses, sa présence est aujourd'hui à l'origine des principaux maux du Liban.

III. Pour remonter la pente, une seule solution : refondre le système confessionnel en un système plus laïc

Aujourd'hui, la seule possibilité d'une amélioration de la situation du Liban passe par une réforme en profondeur du système politique confessionnel. On voit ainsi fleurir depuis 2019 un nombre important de revendications prônant l'instauration d'un système politique laïc, notamment au sein de la jeunesse. Si un tel système doit un jour être créé, il ne peut pas simplement prendre exemple sur ce qui est en place dans d'autres pays comme la France et en s'extrayant totalement des spécificités du contexte libanais.



Le système confessionnel actuel ne peut pas être entièrement démonté du jour au lendemain et une période de transition de plusieurs années est indispensable pour prendre le temps d'atténuer les peurs des différentes sensibilités religieuses du pays. Pour avancer, l'ensemble des Libanais qui protestent aujourd'hui doivent fédérer leurs causes et se concentrer sur la seule refonte des institutions libanaises comme préalable au redressement du pays.

Il faut également prendre en compte les réactions négatives que cette évolution entraînera auprès des dirigeants en place, aussi bien au sein du Hezbollah que des partis chrétiens comme le Courant patriotique libre du Président Michel Aoun. Pour surmonter cette opposition, le soutien de la communauté internationale, déjà existant, doit être renforcé par des mesures de sanctions internationales ciblées sur les principaux dirigeants qui s'opposent encore à l'évolution du système politique ainsi que par des messages clairs passés par les principaux parrains régionaux que sont l'Iran, l'Arabie saoudite et la France. C'est ce que le Président Macron essaie de faire depuis 2020, mais il se heurte à l'inertie de la classe politique libanaise et à l'opposition de certains Etats parrains comme l'Iran. La question du Liban s'inscrit ainsi dans celle plus large des rapports de force à l'échelle régional et doit être prioritairement intégrée dans les négociations qui ont actuellement lieu sur le nucléaire iranien.

Si un Etat entièrement laïc ne peut voir le jour, il faut au moins renforcer le pouvoir qui est attribué aux institutions laïques placées au-dessus des querelles confessionnelles. C'est traditionnellement le rôle de l'armée libanaise, qui s'est toujours interposée lors des heurts comme en octobre dernier mais, au-delà de cette dernière, le pays manque crucialement de forces neutres.

L'école et l'administration étant aujourd'hui entre les mains du système confessionnel, une des priorités nationales est de mettre en place et de renforcer les institutions intermédiaires. Par exemple, les milices du Hezbollah sont aujourd'hui plus puissantes que l'armée nationale, ce qui discrédite grandement cette dernière. Une des priorités du gouvernement actuel de Najib Mikati, supposément d'union nationale après la catastrophe du port de Beyrouth, doit être le renforcement de cette institution afin de prémunir la répétition d'accrochements armés.

En conclusion, ne nous trompons plus sur la véritable cause de la crise généralisée au Liban: c'est bien sur le fonctionnement sur une base confessionnelle qui est la source de ses principaux maux, qui l'empêche de se réformer et de surmonter les difficultés conjoncturelles. Seule la refonte du système politique global permettra au pays de remonter la pente, de profiter de ses avantages indéniables et de la richesse de sa diaspora. Si cette réforme est aujourd'hui bloquée par les pouvoirs constitués au Liban, elle doit demeurer le principal objectif des Libanais, des amis du Liban ainsi que de l'ensemble de la communauté internationale. L'État laïc ne pourra sortir de son statut d'utopie qu'à ces conditions.

CONTRIBUTION

IDENTITÉ

Par le Cercle Orion

Le déclin progressif de l'autorité républicaine

Une crise sans précédent marquée par une montée de l'impopolarité de l'élitisme politique.

Ces dernières années ont été marquées par une montée extrême de la violence contre les représentants de l'autorité républicaine et de l'idéal républicain. A cet égard, si la gifle contre le chef de l'État ou les gilets jaunes ont été extrêmement médiatisées, c'est parce qu'elles cristallisent ce sentiment de haine et de lassitude envers la politique républicaine. Une accélération de l'usure du pouvoir qui positionne désormais le président comme le bouc émissaire de la société. Un rejet, qui faisait partie du quotidien de la politique française avant le mandat d'Emmanuel Macron, notamment avec les crachats de Jacques Chirac le 4 mars 2002[1], ou les œufs lancés au Premier ministre Pierre Bérégovoy en mars 1993. Toutefois, si cette violence a toujours été présente, elle prend aujourd'hui un tout autre tournant en termes de banalisation et d'escalade de cette violence. De même que par sa propagation à l'encontre des policiers, militaires, gendarmes, pompiers, magistrats, enseignants, personnels soignants des hôpitaux, membres de notre service public, syndicalistes et responsables politiques.

Les responsabilités régaliennes, aujourd'hui remises en cause, ainsi qu'un État perçu comme inadapté aux défis de notre temps (inflation, crises climatiques, montée du terrorisme), sont les principaux syndromes de cette remise en cause de l'autorité républicaine.

EN QUOI LA CRISE DE L'AUTORITÉ RÉPUBLICAINE NOUS AMÈNE-T-ELLE À REPENSER LA VIE DÉMOCRATIQUE ?

La gestion de la pandémie de Covid-19 en est un parfait exemple. Ainsi, si la santé a toujours été une responsabilité régaliennne qui représente l'une des premières préoccupations des Français, la pandémie a mis en lumière un État au système de santé fragile et sous-équipé du fait de nombreuses réformes restrictives[2]. Une fragilité qui ne lui a pas été pardonné puisque les Français ont perdu confiance en la capacité de l'État à garantir une sécurité, à protéger ces citoyens des agressions extérieures, de cet « ennemi invisible ». Un climat devenu anxiogène, renforcé par la naissance de nombreuses théories du complot autour du Covid-19, qui aurait été planifié et/ou voulue par des élites globalisées[3].

Une autorité républicaine également mise à mal lors des nombreuses attaques terroristes contre la France, qui s'attaquent directement aux idéaux intrinsèques à la République : liberté, égalité et fraternité. La vague d'attentats qui a endeuillé la France en 2015, l'attentat du 25 septembre 2020 devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, l'assassinat le 16 octobre 2020 du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty à la sortie de son collège à Conflans-Sainte-Honorine et l'attentat du 29 octobre 2020 contre la basilique Notre-Dame à Nice ont plongé la France dans un environnement d'insécurité latente. Le sondage Ifop pour le Journal du Dimanche a d'ailleurs souligné qu'à l'heure du Covid-19, les priorités des Français sont les questions de santé (85%), mais que la sécurité, la lutte contre le terrorisme ainsi que la lutte contre la délinquance suivent de près avec respectivement 72% des Français qui considèrent ces questions comme présidentielles.

À l'approche des élections présidentielles de 2022, la lassitude se traduit notamment par la montée en puissance de partis politiques aux revendications radicales.



Des partis qui promettent un retour à la sécurité nationale, une protection des Français contre la mondialisation et les ennemis extérieurs. En somme, un retour à une France souveraine, maîtresse de son territoire. En effet, si Zemmour était initialement perçu comme un polémiste comme les autres, il est aujourd'hui en tête des sondages. L'une des explications est son récit de la nation, de l'histoire, qui feint un sentiment d'unicité prôné par les Français.

Or, si la France veut aujourd'hui renforcer les valeurs républicaines sans laisser la main aux partis extrêmes, elle doit se réapproprier l'histoire de sa nation. Une nation qui revendique ses valeurs laïques, mais aussi sa liberté religieuse, sa liberté d'expression, sa liberté de pensée, son multiculturalisme, son cosmopolitisme, qui permet à chacun de s'émanciper individuellement.

Une crise de l'autorité générale exacerbée sous la Ve République

Dans son texte de 1958 intitulé *Qu'est-ce que l'autorité*, Arendt déclare que "l'autorité a disparu du monde moderne". Ainsi, selon elle, le développement du monde moderne est indissociable d'une crise de l'autorité puisqu'elle réside dans la montée des totalitarismes traversés par le XXe siècle, remettant en cause toute forme d'autorité traditionnelle. Elle élabore en précisant que cette crise est liée à la disparition d'une forme très spécifiques d'autorité, celle qui est liée au passé, une autorité qui implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté et sans être contraints par la force[4]. De plus, selon Hannah Arendt, la crise de l'autorité au XXe siècle touche tous les secteurs, y compris la relation pré-politique entre adultes et enfants, les normes de la foi et l'utilisation du langage. Elle explique cela par l'application d'une autorité contrainte par la force et non d'une autorité obéissante dans laquelle les hommes gardent leur liberté et sans être contraints.

Aussi, selon Pierre Rosanvallon, dans la *Contre-démocratie - la politique à l'âge de la défiance*, les sociétés contemporaines sont marquées par une érosion générale du rôle de la confiance. Selon lui, le peuple est devenu un juge où le gouvernement doit rendre des comptes passant ainsi d'une démocratie de confrontation à une démocratie d'imputation.

Ces phénomènes notables se déroulent dans un environnement où la mondialisation est synonyme d'effacement des frontières et de remise en cause de la souveraineté nationale. La diffusion de l'information, également grâce aux réseaux sociaux et à l'Internet en général, a eu pour effet de placer le citoyen au cœur du débat politique, lui donnant une voix et une résonance. Si cette crise de l'autorité touche les pays européens, elle se présente aussi dans l'Union européenne, puisque son propre modèle est de plus en plus contesté et que son efficacité, voire sa légitimité à gouverner, est de plus en plus débattue au profit de la souveraineté nationale. Les populations européennes ressentent une méfiance croissante à l'égard des institutions supranationales, ce qui remet en cause leurs perspectives de droit et leur légitimité démocratique, et donc leur autorité de fait[5].

Ainsi, s'il est vrai que l'autorité est de plus en plus contestée à l'ère de la modernité, et qu'elle touche les pays européens ainsi que l'Union Européenne, qu'en est-il en France ?

Le régime démocratique est souvent perçu selon deux concepts bien distincts : l'idée de "démocratie gouvernée" avancée par Georges Burdeau contre la "démocratie gouvernante" qui incarne une vision plutôt rousseauiste du système politique. Selon Georges Burdeau, constitutionnaliste français, la démocratie émerge d'un système qui accorde aux citoyens le droit de déléguer leur pouvoir aux représentants de la nation.



Une perspective philosophique également revendiquée par Montesquieu[6]. Elle s'oppose à la vision rousseauiste de la " démocratie de gouvernement " qui place le citoyen au cœur du processus de légitimation de la décision politique. Ainsi, lorsque la loi est adoptée par le législateur, elle est le résultat de la volonté du peuple.

La distinction entre les deux visions est essentielle car elle explique, entre autres, ce désenchantement démocratique où la " démocratie gouvernée " domine la " démocratie gouvernante " au détriment du peuple. Pour comprendre ce phénomène, il est nécessaire de revenir au cœur même du système politique français : un système politique fondamentalement jacobin, favorisant la centralisation et la verticalité. Plus précisément, en France, le terme "jacobin" désigne généralement un partisan d'un État républicain centralisé et de pouvoirs centraux forts favorisant une intervention extensive de l'État pour transformer la société. Ce centrisme jacobin est inhérent au système politique français d'égalité républicaine. La France s'est en effet construite autour d'un État fort, une structure pyramidale verticale parsemée de hauts fonctionnaires issus des meilleures écoles[7].

Si le constitutionnaliste Dominique Rousseau écrit que "la France cherche depuis deux siècles une organisation équilibrée des pouvoirs", il est indispensable de se pencher sur les fondements de la Vème République pour comprendre en quoi elle exacerbe une crise de l'autorité inhérente à la démocratie.

La Ve République française n'est ni pleinement parlementaire, ni pleinement présidentielle depuis l'introduction de l'élection du président de la République au suffrage universel direct de la France en 1962.

Ce régime, induit la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale et l'irrévocabilité politique mutuelle des pouvoirs. Elle ne fonctionne qu'en cas de concordance politique entre le chef de l'État et la majorité parlementaire. Dans le cas contraire, le régime fonctionne comme un régime parlementaire à part entière, le président cède sa prééminence au Premier ministre. C'est le cas de lors d'une cohabitation.

L'hyperprésidentialisme du régime est profondément marqué par De Gaulle, qui souhaitait que le chef de l'Etat joue un rôle prééminent. Le concept d'hyperprésidentialisme, qui peut être défini comme la supériorité du chef de l'État sur les autres branches du gouvernement, se manifeste essentiellement dans l'alignement politique entre le Parlement et le gouvernement. De nombreuses critiques décrivent ce phénomène comme un profond déséquilibre qui confère au sommet de l'État la suprématie du pouvoir en toutes circonstances. Ainsi, l'opposition parlementaire décrit souvent le mandat de Macron comme antiparlementaire, en raison des nombreux actes législatifs unilatéraux et d'une majorité parlementaire qui lui assure des portes ouvertes pour légiférer sans obstacles. Des députés « soldats du chef de l'Etat » le plaçant tout en haut de la pyramide. « Emmanuel Macron est Jupiter. Je suis Hermès, le messenger[8] », a d'ailleurs avoué le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire.

Ainsi, si la crise de l'autorité est inhérente à la démocratie, si la modernité permet une opposition au pouvoir en place, est-elle aujourd'hui en adéquation avec un régime privilégiant l'hyperprésidentialisme, source de lassitude ?



Comment restaurer la confiance en l'autorité républicaine ?

Revalorisation et revitalisation du rôle du parlement et de la vie démocratique

La parole présidentielle est aujourd'hui dévitalisée par l'usure du pouvoir, elle doit redevenir une voix garantissant la liberté et la sécurité et nullement l'une ou l'autre. Elle doit redevenir une autorité émancipatrice, qui fait vivre les valeurs de laïcité et les valeurs républicaines à travers un consensus national " l'universalisme des droits de l'homme, contrat social, libertés fondamentales, devoirs civiques, laïcité, méritocratie, égalité des chances, État de droit, souveraineté du peuple, suffrage universel, représentation démocratique ". Ainsi, pour restaurer l'éducation aux valeurs républicaines, il est essentiel, comme vu précédemment, de se réapproprier le récit commun de la nation, d'établir une symbolique pour raconter l'histoire et la mémoire française.

En ce sens, la question de la mixité sociale à l'école touche aux racines mêmes de nos valeurs républicaines, la question sous-jacente mais essentielle étant le modèle de justice éducative que la société souhaite prôner. Il faut donc sortir de cette spirale d'inégalités qui se fait en proposant aux familles les plus défavorisées une éducation de qualité.

L'autorité devrait également être décentralisée pour être plus proche de ses élus locaux. Cela permettrait d'abord d'atténuer l'effet "président-bouc émissaire", en réduisant les responsabilités du chef de l'État. Cela permettrait également de réduire les tensions parlementaires liées à l'hyperprésidentialisme du régime et de permettre un véritable débat démocratique.

Propositions concrètes

- Promouvoir l'autonomie des collectivités locales, en transférant les pouvoirs de décision et les compétences administratives de l'État aux entités locales afin de leur donner une plus grande marge de manœuvre. Cela passe notamment par l'autonomie financière en définissant les ressources propres des collectivités.
- Supprimer la règle du non-cumul des mandats à l'Assemblée nationale, qui est une mesure qui conduit à un éloignement des élus des territoires locaux.
- Réformer le Service National Universel, qui est une bonne idée mais qui, du fait de son caractère volontaire, ne concerne pas les jeunes issus de milieux défavorisés. Ainsi, afin d'assurer la mixité sociale, il faudrait que le service national et le centre de jeunesse (CSNJ) existants, puissent s'inscrire dans une logique gagnant-gagnant, amenant le jeune à être acteur en généralisant le principe des missions collectives.
- Si le projet de loi sur le séparatisme prévoit une formation obligatoire de tous les fonctionnaires au principe de laïcité, il est néanmoins nécessaire de valoriser le travail, notamment à travers le salaire et les conditions de travail des enseignants, qui jouent un rôle fondamental dans la transmission des valeurs républicaines.



- Concernant la ghettoïisation de certains quartiers, il semble essentiel de favoriser la mixité sociale, principal instrument pour transformer volontairement l'équilibre sociologique de la ville. Cela pourrait se faire notamment en favorisant l'implantation d'entreprises, de commerces dans les quartiers résidentiels modestes, facteurs de développement local et de lien social.

[1] <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/violence-contre-les-hommes-politiques-entre-haine-et-revendications-avec-dominique-reynie-matthieu>

[2] https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/27/la-sante-une-responsabilite-regalienne-qui-doit-etre-reconnue-comme-telle_6040873_3232.html

[3] https://www.lexpress.fr/actualite/politique/covid-19-complotisme-macron-presidentielle-l-interview-sans-filtre-de-philippe-de-villiers_2151531.html

[4] <http://www.fredericgrolleau.com/2019/05/arendt-et-la-crise-de-l-autorite.html>

[5] <https://www.institutegreatereurope.com/single-post/2019/04/11/lunion-europ%C3%A9enne-et-sa-crise-de-l%C3%A9gitimit%C3%A9>

[6] <https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/la-constitution-de-la-ve-republique-va-dans-le-sens-du-president>

[7] https://www.challenges.fr/politique/l-etat-jacobin-centralisateur-a-plus-que-montre-ses-limites-face-au-coronavirus_707457

[8] <https://www.leparisien.fr/politique/emmanuel-macron-l-hyper-president-02-07-2017-7103979.php?ts=1636714827294>



Rejoignez le Cercle Orion !

Vision Orion - le mag n°1 | janvier-mars 2022

Président de l'écosystème agora : Alexandre MANCINO

Directeur des publications : Aymeric DELON

Avec

Tom FOURES, Léa SCHULLER-ALLAL, Thomas BOREL, Charles COURBET, François HOELINGER,

Merci à

Bertrand STIRN, Jean-LOUIS GERGORIN et Pierre-Louis PERIN